



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« LES COOPERATIONS INTERREGIONALES DE LA BOURGOGNE DANS LE CADRE D'UNE VISION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE »

RAPPORT

présenté par

Maddy GUY

COMMISSION N°6

Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale,
relations européennes et internationales

SEANCE PLENIERE DU 21 NOVEMBRE 2012

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES	2
COMMISSION N°6	3
LISTE DES ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION	5
1. LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX : LA COOPERATION INTERREGIONALE POURQUOI ?	7
1.1. UNE COOPERATION « CONTRAINTE »	7
1.1.1. <i>La démographie de la Bourgogne : une petite région vieillissante ?</i>	7
1.1.2. <i>La Bourgogne est-elle une région riche ?</i>	9
1.1.3. <i>Quelle est la puissance de la Bourgogne dans la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur ?</i>	14
1.2. UNE COOPERATION « VOLONTAIRE » : COOPERER POUR CONSTRUIRE ET VALORISER SES ATOUTS.	17
1.2.1. <i>La Bourgogne dans l'Europe des axes de communication : rôle de plateforme ou fonction couloir ?</i>	17
1.2.2. <i>Les espaces « institutionnels » de coopération de la Bourgogne : le Bassin Parisien et le Grand-Est</i>	19
2. QUELS TYPES DE COOPERATIONS ET COMMENT LES METTRE EN ŒUVRE ?	22
2.1. LES PROGRAMMES INTERREGIONAUX : QUELS PROJETS BOURGUIGNONS ONT ETE FINANCES ?	22
2.1.1. <i>INTERREG IV A : la coopération avec la Suisse</i>	22
2.1.2. <i>INTERREG IV B : l'espace « Europe du Nord-Ouest »</i>	23
2.1.3. <i>INTERREG IV C : la coopération à l'échelle de l'Europe</i>	23
2.1.4. <i>Le Programme Opérationnel Massif Central</i>	24
2.1.5. <i>Le Plan Rhône</i>	25
2.1.6. <i>Le Plan Loire</i>	26
2.1.7. <i>Le volet plurirégional du Plan Seine</i>	26
2.2. LES DYNAMIQUES ENTREPRENEURIALES : QUELLES STRATEGIES COLLECTIVES DES ENTREPRISES ?	27
2.2.1. <i>Les Pôles de compétitivité : quelle est la position de la Bourgogne dans le panorama français</i>	30
2.2.2. <i>Les grappes d'entreprises : la mise en réseau des PME</i>	33
2.2.3. <i>Les exportations bourguignonnes : la nécessité d'une évolution culturelle ?</i>	35
2.3. LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	37
2.3.1. <i>Le PRES</i>	37
2.3.2. <i>Les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie</i>	38
2.3.3. <i>Les laboratoires de recherche</i>	39
2.3.4. <i>Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche</i>	39
2.4. LES COOPERATIONS DECENTRALISEES DE LA BOURGOGNE	40
2.4.1. <i>Une longue histoire avec la Rhénanie-Palatinat</i>	40
2.4.2. <i>Région de Bohême Centrale (République Tchèque)</i>	41
2.4.3. <i>Voïvodie d'Opole (Pologne)</i>	41
2.4.4. <i>Province du Cap occidental (Afrique du Sud)</i>	41
2.4.5. <i>Région de Maule (Chili)</i>	41
2.5. FORCES ET FAIBLESSES DE LA COOPERATION BOURGUIGNONNE	42
3. LES PARTENAIRES POTENTIELS : AVEC QUI COOPERER ?	43
3.1. PREMIERE EXIGENCE : LA FLUIDITE DE COMMUNICATION	43
3.1.1. <i>Les transports terrestres : la Bourgogne ouverte sur l'Europe</i>	43
3.1.2. <i>Le transport aérien : un renforcement des tendances centrifuges ?</i>	43
3.1.3. <i>Internet : le très haut-débit encore incertain</i>	44
3.2. SECONDE EXIGENCE : LA COMPLEMENTARITE DES ACTEURS A TRAVERS UNE APPROCHE DES CLUSTERS EUROPEENS	45
3.3. TROISIEME EXIGENCE : LA CONCORDANCE DES STRATEGIES, FOCUS SUR RHONE-ALPES, L'ILE-DE-FRANCE ET LE GRAND-EST	46
3.3.1. <i>L'Ile-de-France plutôt tournée vers l'Arc Atlantique ?</i>	46
3.3.2. <i>Rhône-Alpes prioritairement orientée vers le sud et l'est ?</i>	48
3.3.3. <i>L'axe rhénan : un avenir à l'est ?</i>	49
CONCLUSION	52
BIBLIOGRAPHIE	53
TABLE DES ILLUSTRATIONS	55

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES

Sophie BEJEAN, présidente de l'Université de Bourgogne
Marc BENNER, responsable du Pôle Nucléaire Bourgogne
Gilles BERTRAND, professeur émérite de l'Université de Bourgogne, ancien directeur du Laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne
Christophe BREUILLET, directeur de VITAGORA
David BRION, chef de projet Etudes à l'INSEE Bourgogne
Christine CHARTON, responsable des études à l'INSEE Bourgogne
Sébastien CHEVALIER, vice-président délégué à l'insertion professionnelle et à la réussite des étudiants – Université de Bourgogne
Edgard DAUGER, directeur général d'AutoBourgogne
Bernard DECARIS, délégué régional à la recherche et à la technologie à la DRRT
Corinne FARACE, délégué général de Techtera à Lyon
Roland FLEURY, président de la Communauté de communes Val de Loire et maire de Molinet (Allier)
André FOURCADE, président de la Commission Infrastructures de transport, environnement, énergie du CESER Bourgogne
Houriah GHEBALOU, directrice de PREMICE
Benoît GRAS, responsable mission pilotage performance et gestion de la DREAL Bourgogne
Agnès LAURENT, direction régionale des douanes
Régis LAFaix, directeur de l'Agence pour le développement économique du Mâconnais Val de Saône (ADEMVAL) et agent de la Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire
Emmanuelle MALARBET, chargée de mission – SGAR Bourgogne
Tristan MATHIEU, président d'AgroComposite Entreprises à Bretenière
Fabrice MERIAUDEAU, vice-président délégué aux relations internationales et chargé de mission pour le PRES – Université de Bourgogne
Christine MIGNOT, assistante – Dijon Développement
Claude MORDANT, conseiller économique, social et environnemental au titre de l'Université et des grandes écoles de Bourgogne
Michel NEUGNOT, 1^{er} vice-président du Conseil régional de Bourgogne en charge des Finances, plans et évaluations, personnel et questure, mobilité, démocratie participative
Gilles NOGARET, conseiller entreprise au sein de la direction Appui aux entreprises à la CCI de l'Yonne
Safia OTOKORE, 2^{ème} vice-présidente du Conseil régional en charge du Développement à l'international et coopération décentralisée, sports et lutte contre les discriminations
Denis OULES, président de Pôle Sud Paris
Claude PATARD, président de la Communauté d'agglomération Mâconnais Val de Saône (CAMVAL) et directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire
Martine PLEUX, directeur général de DIJON DEVELOPPEMENT
Gilles PIRMAN, président de la Communauté de communes du sénonais
Marc REMOND, conseiller du CESER Ile-de-France
François ROCHE-BRUYN, secrétaire général pour les affaires régionales
Axel de SAINT JUST, directeur du CESER Bourgogne
Emmanuel SCHUDDINCK, délégué général de Wind for Future
Florian SOULARD, chargé d'études au Département de planification et d'aménagements durables de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France
Boris VALLAUD, directeur général des services du Conseil général de Saône-et-Loire
Laurent VOLLE, responsable Entreprise Europe Bourgogne à la CCIR Bourgogne

COMMISSION N°6

« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales »

Président : Jean PERRIN, représentant de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI)

Vice-présidente : Maddy GUY, représentante de l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne (USHB)

Secrétaire : Christine DRUART, représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Bourgogne (CCIR)

Membres :

Gérard ALCAZAR, représentant du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

François BERTHELON, représentant du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Alain CHANDIOUX, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Bourgogne (CCIR)

Jean-Pierre CONDAMINE, représentant de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricole (FRSEA)

Pierre-Yves du FOU, représentant de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

Bernard LAMBERT, représentant de l'Union régionale des syndicats CFDT

Michel MAILLET, représentant du Comité régional CGT

Michel MORINEAU, représentant du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Louis NUGUE, représentant de l'Union professionnelle artisanale (UPA)

Clet VIOLEAU, représentant de l'Union régionale des syndicats CFE-CGC

Cabinet

Jean-François BURNICHON, chargé d'études

Marie-Claude LEONARD-HAURY, assistante

LISTE DES ABREVIATIONS

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CESE	Conseil économique et social environnemental
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CESR	Conseil économique et social régional
CNR	Compagnie nationale du Rhône
CPIER	Contrat de projet interrégional Etat-Région
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRB	Conseil régional de Bourgogne
DGCIS	Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ERTMS	European Rail Traffic Management System
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
NUTS 1	Nomenclature des unités territoriales statistiques Niveau 1
NUTS 2	Nomenclature des unités territoriales statistiques Niveau 2
NUTS 3	Nomenclature des unités territoriales statistiques Niveau 3
PAREX	Plan d'action régional à l'export
PER	Pôle d'excellence rurale
PME	Petite et moyenne entreprise
POE	Programme opérationnel européen
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SPA	Standard de pouvoir d'achat
SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
SRCAE	Schéma régional climat, air et énergie
SRDE	Stratégie régionale de développement économique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
VNF	Voies navigables de France
ZAE	Zones d'activités économiques

INTRODUCTION

En 2010, le CESER Bourgogne émettait un rapport et un avis sur la coopération de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Ces documents portaient en germe un élargissement de la réflexion à l'ensemble des autres régions de France et d'Europe, voire au-delà. En parallèle, le CESER souhaitait s'extraire du seul examen des coopérations institutionnelles pour aborder l'ensemble des thématiques et « mettre en lumière des coopérations interrégionales pertinentes et à forte valeur ajoutée à développer pour la Bourgogne ».

Embrassant donc un champ géographique global et des thématiques extrêmement larges, il n'était pas envisageable de dresser un panorama exhaustif des coopérations existantes. Ainsi, sans mésestimer les questions de santé, culture, environnement, énergie, agriculture, tourisme, ou d'intercommunalité, le CESER a choisi de centrer sa réflexion sur trois enjeux : les transports et communications, le développement économique ainsi que l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur qui, selon lui, ne peuvent être pensés dans le strict cadre des limites administratives régionales. Il a aussi opté pour une démarche exploratoire de quelques cas concrets de coopération entre des acteurs bourguignons et des acteurs d'autres régions.

Mais qu'entend-on par coopération interrégionale dans les domaines évoqués ci-dessus ? Il est assurément impossible de se limiter aux échanges de l'institution régionale avec ses homologues, français ou non. Il s'est agi d'aller au-delà de ce point de vue et d'embrasser les actions que les mondes économiques et universitaires mènent avec des partenaires français ou étrangers pour développer des projets en commun.

La Bourgogne a-t-elle réellement besoin de mener de telles coopérations, en tout cas au-delà de ses relations avec la Franche-Comté, dans les trois grands domaines évoqués plus haut ?

Il semble en effet que pour renforcer son développement et son rayonnement international, la Région Bourgogne doit s'appuyer sur la capacité des acteurs bourguignons à coopérer avec leurs homologues des régions voisines. La coopération interrégionale constituerait ainsi un levier au service du développement régional.

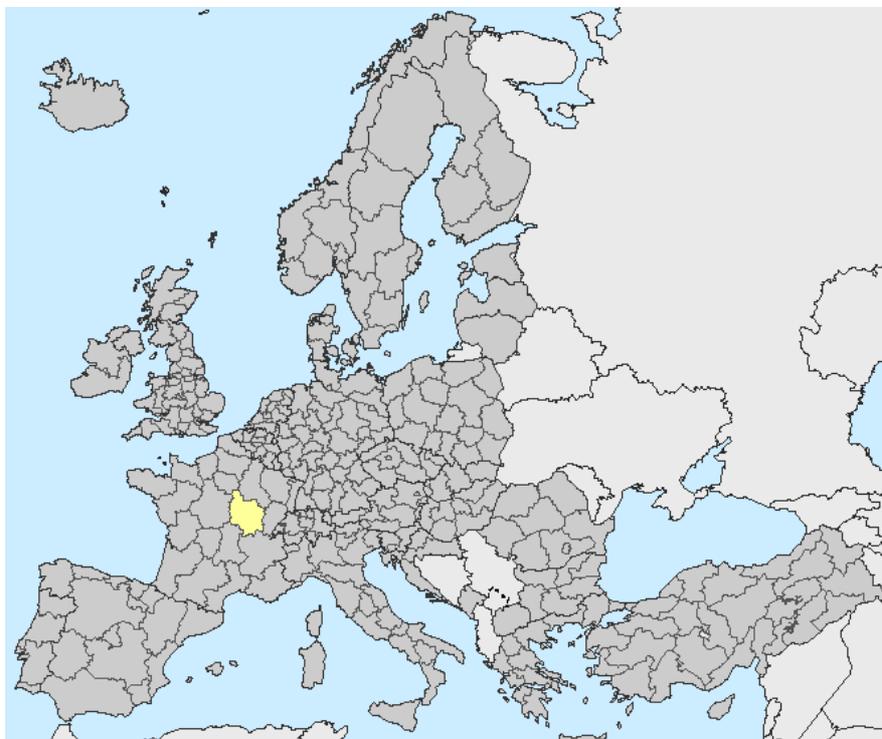
Cette étude cherche donc prioritairement à vérifier l'intérêt d'une coopération interrégionale de grande ampleur pour la Bourgogne, à identifier quelques outils qui fonctionnent, quelques facteurs limitant, et enfin à mieux cerner quelles orientations seraient envisageables et préférables pour une stratégie bourguignonne en la matière.

Précision méthodologique :

Le propos n'est pas de détailler les données bourguignonnes connues et pas ailleurs disponibles, mais de positionner la région Bourgogne par rapport à ses homologues en France et en Europe.

La Commission européenne a subdivisé les pays de l'Espace économique européen (l'Union européenne et les pays de l'Association européenne de libre-échange qui participent aussi à des programmes communs de développement) en régions appelées aussi « NUTS » (Nomenclature d'unités territoriales statistiques). Ces unités territoriales sont définies uniquement pour les besoins statistiques et ne constituent pas forcément des unités administratives officielles. Les NUTS sont souvent des regroupements d'unités administratives plus petites, effectués en fonction de la population résidente moyenne dans le pays correspondant :

- NUTS 1 : de 3 à 7 millions d'habitants en moyenne : 92 subdivisions, les "Gewesten/Régions" en Belgique ; les "Länder" en Allemagne ; "Continente", "Regiao dos Açores" et "Regiao da Madeira" au Portugal ; "Scotland, Wales, Northern Ireland" et "Government Office Regions of England" au Royaume-Uni ;
- NUTS 2 : de 800 000 à 3 000 000 habitants : 271 subdivisions, les "Provincies/Provinces" en Belgique ; les "Regierungsbezirke" en Allemagne ; les "Periferies" en Grèce ; les "Comunidades y ciudades autonomas" en Espagne ; les **"Régions" en France** ; les "Regions" en Irlande ; les "Regioni" en Italie ; les "Provincies" aux Pays-Bas ; les "Länder" en Autriche ;
- NUTS 3 : de 150 000 à 800 000 habitants : 1 291 subdivisions, les "arrondissements" en Belgique ; les "Amtskommuner" au Danemark ; les "Kreise/kreisfreie Städte" en Allemagne ; les "nomoi" en Grèce ; les "provincias" en Espagne ; les "départements" en France ; les "regional authority regions" en Irlande ; les "provincia" en Italie ; les "län" en Suède ; les "maakunnat/landskapen" en Finlande.



La Région Bourgogne est l'une des 271 unités NUTS 2. Cette échelle sera utilisée pour les comparaisons européennes dans la suite de ce rapport.

Figure 1 : Carte européenne des NUTS 2 - Source : Eurostat

1. LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX : LA COOPERATION INTERREGIONALE POURQUOI ?

1.1. UNE COOPERATION « CONTRAINTE »

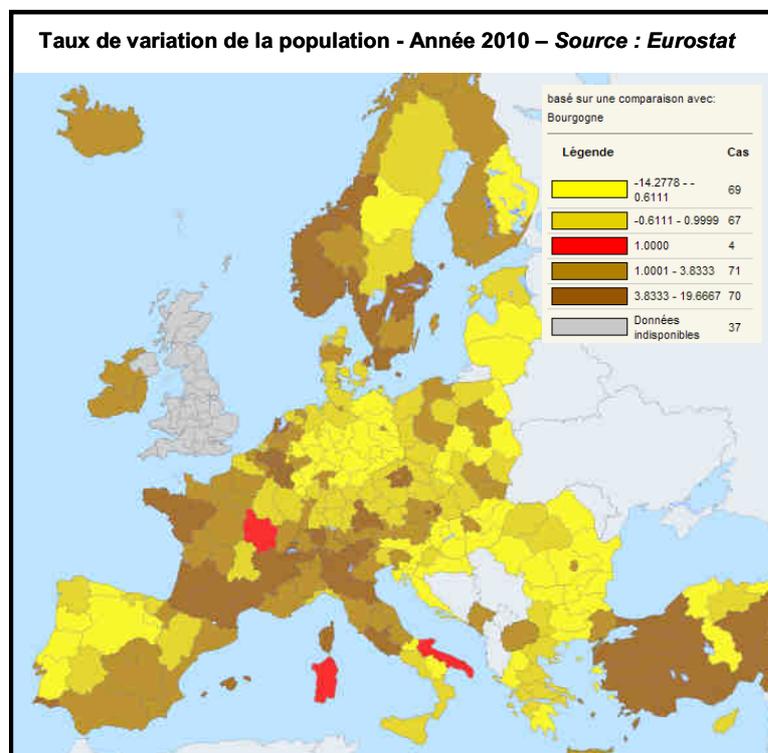
Par le terme de « contrainte », le CESER entend ici une coopération rendue nécessaire par des facteurs externes pour exister, ou à laquelle on s'oblige soi-même pour pouvoir se développer. La région Bourgogne, du fait de sa taille, de ses caractéristiques, de son positionnement géographique pose la question de la masse critique au niveau européen, et plus encore au-delà.

1.1.1. La démographie de la Bourgogne : une petite région vieillissante ?

L'évolution de la population d'une région est un indice de son dynamisme et de son attractivité. Le taux de variation de la population est le rapport entre la variation totale de la population au cours de l'année et la population moyenne du territoire en question au cours de cette année. Cette valeur s'exprime pour 1 000 habitants.

En la matière, la Bourgogne affiche des statistiques positives avec un taux de variation moyen de 2,3 % sur les cinq dernières années, mais elle se situe dans la fourchette basse, en particulier par rapport aux autres régions françaises. Elle est en effet, avec la Champagne-Ardenne, le Nord Pas-de-Calais, la Lorraine et l'Auvergne, l'une des cinq régions françaises les moins dynamiques sur ce plan.

La carte suivante montre que si la France se situe globalement dans une situation plutôt favorable en termes de dynamisme d'évolution de sa population, elle est aussi partagée entre une grande



région formée de la façade atlantique et du sud du pays qui est très dynamique et une région centre-nord-est à l'évolution beaucoup plus lente, l'Ile-de-France faisant exception.

Figure 2 : Taux de variation de la population - Source : Eurostat

En outre, en 2010, près d'un Bourguignon sur cinq est âgé de plus de 65 ans (Insee).

Cette donnée positionne la Bourgogne dans le quartile des régions européennes à la population la plus âgée, nettement au-dessus de la moyenne de l'UE des 27 qui se situe à 15,3 %.

Enfin, si l'on exclut de la comparaison les régions de Suède, de Norvège ou d'Islande aux

populations particulièrement peu denses (comptant parfois moins de 4 habitants au km²), la Bourgogne fait partie des 10 régions d'Europe les plus rurales avec l'Auvergne et le Limousin en France ; la Castilla y Leon, l'Aragon, la Castilla-La Mancha et L'Extremadure en Espagne ; l'Alentejo au Portugal.

Avec une population d'un peu plus de 1,6 millions d'habitants, la Bourgogne est donc une région à la démographie relativement réduite (139 régions européennes sont plus peuplées), peu dense et à l'évolution mesurée. En outre, à l'inverse des régions les plus denses d'Europe (Grande-Bretagne, Lombardie, Benelux, Ruhr et les Alpes) qui disposent de réseaux de grandes villes souvent concurrentes, la population bourguignonne est assez fortement concentrée sur la ville de Dijon.

Les scénarii d'évolution démographique définissent deux tendances fortes pour la Bourgogne : d'une part, la quasi stabilisation de sa population ; d'autre part, l'accentuation de son vieillissement résultant de l'évolution naturelle et de l'installation de populations âgées, notamment en provenance de la région parisienne.

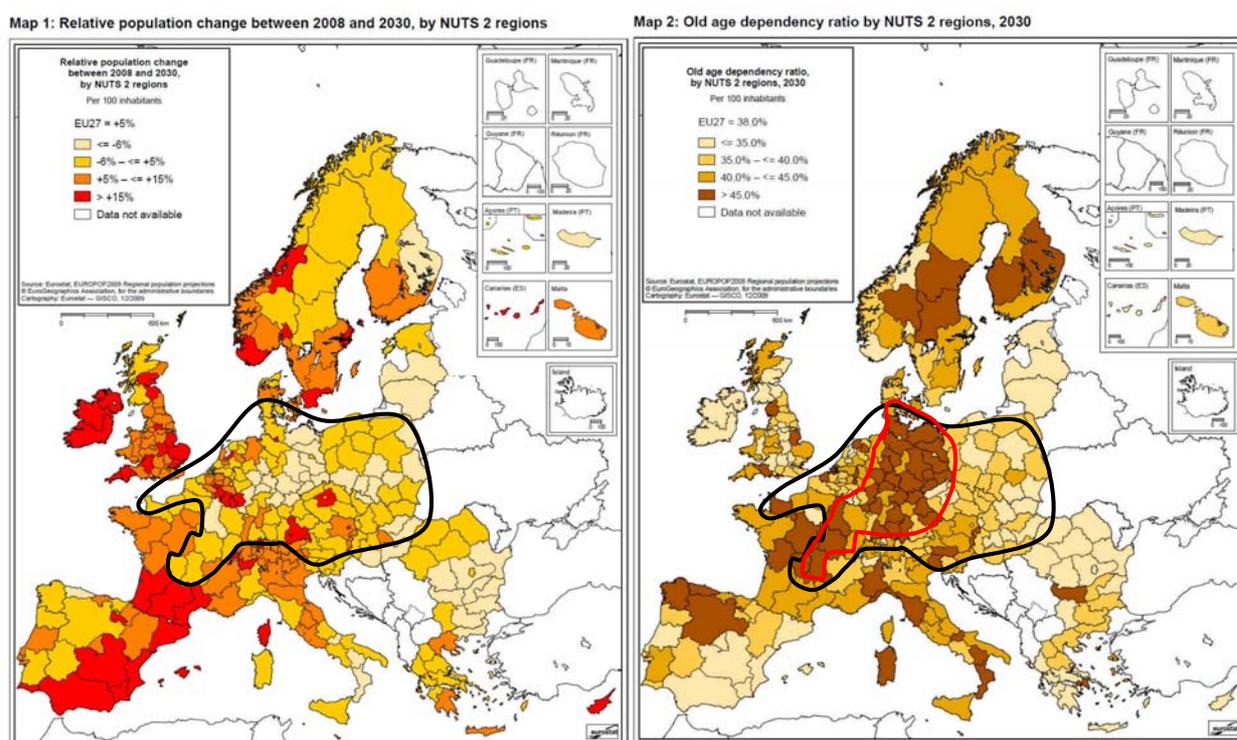


Figure 3 : Evolution relative des populations des NUTS 2 de 2008 à 2030 / Ratio de dépendance du grand âge en 2030. Source : Eurostat

Malgré la dynamique positive des naissances en France, la Bourgogne est envisagée comme l'une des régions à la progression démographique la plus faible d'ici 2040. La Bourgogne s'inscrirait ainsi parmi les régions au vieillissement le plus marqué (12 % en moyenne) avec la Corse et le Limousin.

En matière d'échanges de populations, les départs de jeunes, pour effectuer leurs études et également à la fin de leurs études, génèrent un solde peu favorable à la Bourgogne. A contrario, on note un pic d'arrivées d'actifs de plus de 30 ans (donc expérimentés) et de plus de 60 ans (retraités) en Bourgogne. Le solde avec l'Île-de-France est positif en termes d'arrivées (actifs et retraités), alors qu'il est négatif avec Rhône-Alpes (actifs, scolaires et étudiants) et avec les régions du sud de la France.

Ces flux posent la question de la métropolisation et de l'attractivité de Dijon. En effet, la capitale régionale apparaît comme une ville d'attraction pour les actifs d'autres villes et départements de Bourgogne, mais aussi de départs vers d'autres régions (la Côte-d'Or est le seul département à accuser un solde négatif de -5000). Néanmoins, il faut nuancer ce constat négatif par la dimension universitaire de Dijon qui attire des jeunes pour des périodes d'études, mais que les diplômés peuvent ensuite quitter en nombre.

La comparaison à l'échelle européenne dessine donc, sur le point particulier de l'évolution démographique, le portrait d'une Bourgogne dont la population croît peu mais vieillit très sensiblement. Cette double trajectoire rapproche donc la région des zones les moins dynamiques d'Europe : de nombreuses régions d'Allemagne et du centre de la France qui, comme la Bourgogne, pourraient voir 100 actifs assumer la charge financière de plus de 45 personnes âgées de plus de 65 ans. Les échanges de populations se font principalement avec la région parisienne et la région Rhône-Alpes. Ils sont positifs dans le premier cas et sont principalement dus à des stratégies résidentielles.

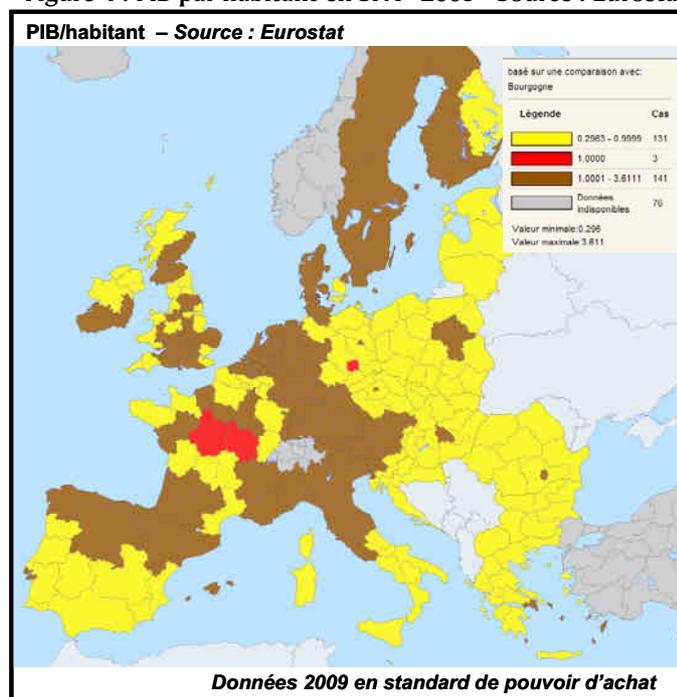
1.1.2. La Bourgogne est-elle une région riche ?

1.1.2.1. La Bourgogne figure-t-elle parmi les régions européennes les plus riches ?

Le PIB (produit intérieur brut) reflète la valeur totale de tous les biens et services produits, diminué de la valeur des biens et services utilisés dans la consommation intermédiaire pour leur production. En exprimant le PIB en SPA (standards de pouvoir d'achat), on élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Les calculs de PIB en SPA par habitant permettent ainsi de comparer des économies et des régions présentant d'importantes différences en taille absolue.

La carte ci-dessous montre que la Bourgogne occupe en la matière une position de pivot dans l'éventail des régions européennes. En effet, en 2009, 131 régions ont un PIB/habitant en SPA inférieur à celui de la Bourgogne, tandis que 141 régions affichent une valeur supérieure. La première catégorie est formée de l'Europe orientale et du sud, tandis que la seconde catégorie rassemble l'Europe du nord, ainsi que le nord de l'Italie et de l'Espagne, et l'ouest de l'Allemagne.

Figure 4 : PIB par habitant en SPA - 2009 - Source : Eurostat



40 régions ont en 2009 un PIB par habitant comparable à celui de la Bourgogne, c'est-à-dire situé dans un écart de plus ou moins 5 % autour de 21 600 (par exemple l'Auvergne à 20 500 ou l'Aquitaine à 22 600 SPA).

On peut noter que dans ce groupe, la Bourgogne compte parmi les 11 régions dont le PIB a le moins progressé en une décennie.

En 1999, 28 NUTS avaient un PIB comparable à celui de la Bourgogne.

Sur ces 28 régions, 13 sont toujours analogues à la Bourgogne 10 ans après (6 régions françaises, 3 anglaises, 2 allemandes, 1 danoise, 1 belge) ; 13 ont progressé plus que la Bourgogne et affichent en 2009 des PIB par habitant sensiblement supérieurs (notamment Midi-

Pyrénées, PACA, l'Aragon et deux régions allemandes) ; enfin, une seule région est en 2009 sortie de la zone de comparaison avec la Bourgogne par le bas : il s'agit de la Franche-Comté.

Il n'est pas possible d'imputer cette évolution à la crise de l'année 2009 puisque l'ensemble de l'Europe a été concerné par le phénomène. Toutes les régions voient cette année là leur PIB par habitant baisser, à l'exception de 9 régions d'Europe orientale (dont les PIB se situent entre 8 500 et 15 500 SPA), de la région polonaise de Mazowieckie (22 800 SPA) et de la région de Aland (Etat

associé finlandais composé d'un archipel de 6 500 îles peuplé de quelques 28 000 habitants, son PIB par habitant s'élève à 38 500 SPA).

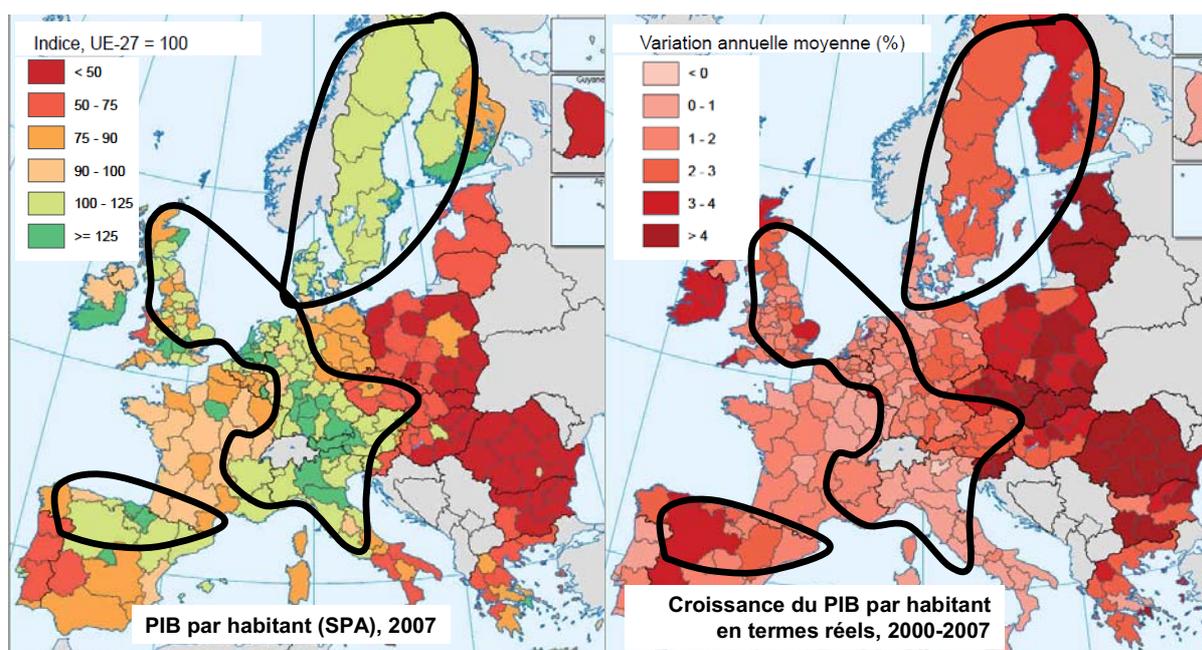
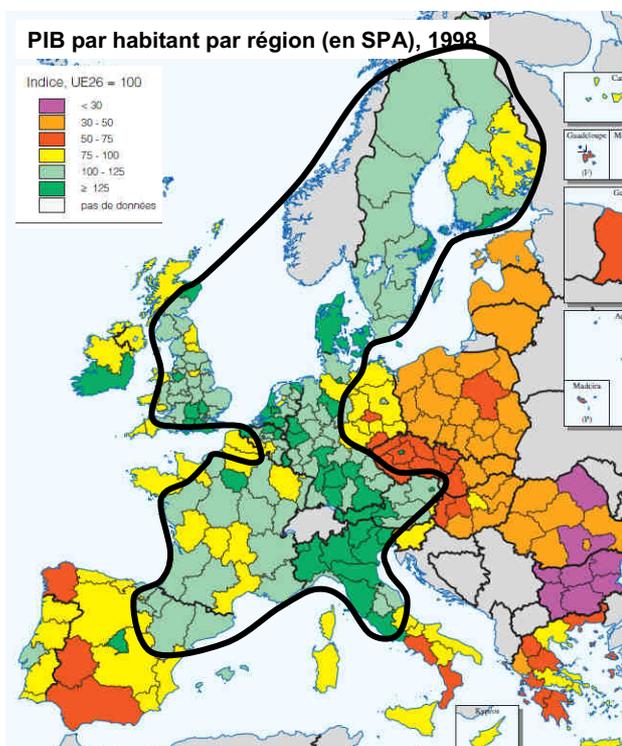
La Bourgogne a donc subi un phénomène de **déclassement** en matière de richesse relative. Ce « déclassement » reste cependant modeste. En 1999 son PIB par habitant de 18 200 SPA la plaçait dans la moitié haute du classement des NUTS européens de l'époque (99^{ème} sur 232 zones). En 2009, à périmètre égal, la Bourgogne est dans la moitié basse du même classement (119^{ème} sur les mêmes 232 zones).

Figure 5 : PIB par habitant par région, 1998 –
Source : Eurostat

Pour illustrer ce phénomène, on peut apprécier l'ensemble des trois cartes suivantes. En 1998, la Bourgogne compte parmi les régions les plus « riches » d'Europe avec un PIB par habitant supérieur à l'indice de référence. La Bourgogne fait ainsi partie d'une vaste zone centrale de l'Europe.

Les deux cartes suivantes montrent qu'environ une décennie après, la situation a évolué.

Si la Bourgogne reste parmi les régions les plus riches de l'UE, elle est d'ores et déjà plutôt située vers le milieu de la hiérarchie. En outre, sur la période 2000-2007, elle a connu une croissance très faible tandis que les zones moins riches (l'est de l'UE essentiellement) bénéficiaient d'un phénomène de rattrapage, et que – phénomène plus inquiétant – certaines zones parmi les plus riches connaissaient une croissance beaucoup plus forte (2 à 3% en moyenne annuelle).



Sources: Eurostat, DG REGIO

Figure 6 : Carte des zones de croissance en Europe – Source : Eurostat

Ce glissement vers le bas concerne toutes les régions françaises à l'exception de l'Ile-de-France, de Rhône-Alpes et de PACA. A partir de 2008, la crise approfondit encore cette tendance. **La Bourgogne ne fait plus partie des zones de croissance forte et ne compte plus parmi les régions les plus riches d'Europe.**

1.1.2.2. Les échanges économiques de la Bourgogne

En 2006, donc avant la crise, les transports liés à l'économie de la Bourgogne (entrées, sorties et trafic interne à la région, transit exclu) portaient sur 98 millions de tonnes dont 42 millions de tonnes de trafic intra-régional, 50 millions de tonnes d'échanges avec les régions françaises et 6,6 millions de tonnes d'échanges internationaux.

Les flux intra-régionaux étaient très essentiellement effectués au sein de chacun des départements tandis que plus de 40 % des flux interrégionaux se concentraient sur les départements limitrophes de la Bourgogne¹. Les échanges internationaux de marchandises de la Bourgogne se concentraient pour 83 % d'entre eux sur l'Union Européenne².

Même si ces données datent de 2006 et que la réalité a changé, les **principaux partenaires économiques** de la Bourgogne - en ce qui concerne les échanges matériels - sont clairement identifiables : les régions françaises, avec au premier rang Rhône-Alpes et l'Ile-de-France ; la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Il faut souligner que les seuls échanges avec la région Rhône-Alpes, par exemple, sont plus importants que l'ensemble des échanges internationaux de marchandises de la Bourgogne.

Le département le plus dynamique est la Saône-et-Loire avec 44,15 % des exportations et 42,13 % des importations bourguignonnes, même si on peut noter une hausse de la Côte-d'Or (32,47 % des exportations et 32,11 % des importations). Ces départements recouvrent donc l'essentiel des échanges commerciaux de la Bourgogne.

Par ailleurs, on constate un parallélisme entre importations et exportations des produits bourguignons, ce qui peut dénoter une forme de spécialisation économique de la Bourgogne, non seulement en termes de besoins (importations), mais aussi en termes de savoir-faire (exportations) sur des catégories de produits semblables qui sont principalement :

- les produits métallurgiques et métalliques,
- les équipements mécaniques, le matériel électrique, électronique et informatique,
- les produits des industries agroalimentaires.

La place des produits viticoles doit, quant à elle, être relativisée. S'ils constituent une forte image de marque pour la Bourgogne, ils ne sont qu'un produit des industries agroalimentaires, troisième secteur dans les échanges.

Les dernières données connues à ce jour concernent l'année 2011 et le début d'année 2012. Elles montrent que la Bourgogne est un acteur modeste dans le domaine du commerce extérieur. Elle se caractérise par un taux d'ouverture³ d'environ 20 %, nettement inférieur à la moyenne nationale qui se situe près de 5 points plus haut.

Le commerce extérieur bourguignon est excédentaire en 2011 ainsi que sur les 3 années précédentes. Cet aspect positif semble cependant constituer un trait caractéristique des régions françaises les moins dynamiques économiquement (voir la Figure 7) à l'exception de la région Midi-Pyrénées dont le commerce extérieur est structurellement largement excédentaire du fait de son tissu industriel très orienté vers l'exportation (Airbus).

¹ Source : DREAL, Atlas 2008 des transports en Bourgogne

² Europe des 25 en 2006.

³ Le taux d'ouverture est le rapport entre les exportations et les importations d'une part et le PIB d'autre part. Son calcul est : [(exportations + importations)/2] / PIB

Echanges CAF/FAB hors matériel militaire

Année 2011

Exportations : 420,9 milliards d'euros

Importations : 507,8 milliards d'euros

Solde : -86,9 milliards d'euros

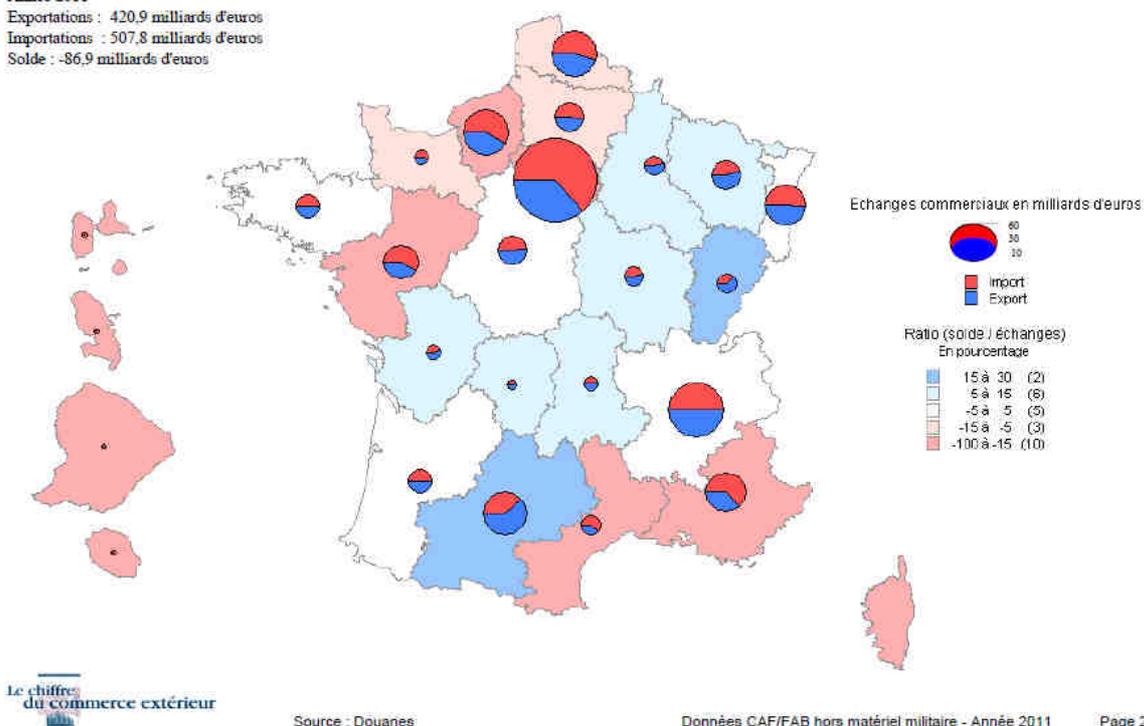


Figure 7 : Echanges et soldes régionaux 2011

Les exportations :

Le taux d'exportation (exportation / PIB) de la Bourgogne a considérablement baissé entre 2008 et 2010, passant de 26 % à 20 %. La Bourgogne et la Picardie sont, en France, les deux régions à connaître les contractions les plus fortes de cet indicateur.

La quasi-totalité de cette contraction s'explique par la baisse des exportations sur trois produits (nomenclature INSEE) : Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique, informatique ; Matériels de transport ; Autres produits industriels.

Exportations en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	3 ^e et 4 ^e trim. 2011 + 1 ^e et 2 ^e trim. 2012
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	268	232	262	358	338
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	1 377	1 159	1 239	1 550	1 631
Produits pétroliers raffinés et coke	1	-	1	3	4
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	2 462	1 955	1 737	2 105	2 214
Matériels de transport	1 454	935	858	726	707
Autres produits industriels	4 516	3 246	3 336	3 817	3 870
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	114	60	101	109	97
Produits de l'édition et de la communication	22	17	21		
Objets d'art, d'antiquité et de collection	2	1	1	27	24
Total	10 216	7 606	7 555	8 695	8 885
Part Bourgogne / France métropolitaine (en %)	2,6%	2,3%	2,0%	2,1%	2,1%
Rang dans les régions françaises métropolitaines	13	15	16	16	16

Champ : exportations FAB (franco à bord).

Source : Douanes.

Figure 8 : Exportations de la Bourgogne – Source : Douanes

Sur les cinq dernières années, la Bourgogne est passée du 13^{ème} au 16^{ème} rang des régions françaises exportatrices. Elle a été « dépassée » par la Bretagne, la Franche-Comté et Champagne-Ardenne qui se classaient 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} et se situent aujourd'hui respectivement aux 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} places. Ces trois régions ont retrouvé des niveaux d'exportation supérieurs à ceux de 2008 contrairement à la Bourgogne. Cette dernière est la région française à avoir autant baissé dans ce classement.

Sur le plan géographique, les exportations de la Bourgogne sont -de manière stable- principalement orientées vers l'UE. Cependant, on peut noter que ces exportations connaissent une baisse relative puisqu'elles représentent 64,7 % des exportations totales en 2009, 63,1 % en 2010 et 62,6 % sur la dernière période. L'Allemagne, l'Italie et l'Espagne restent les deux premiers clients de la Bourgogne.

Les importations :

Selon la DIRECCTE dans son rapport « Le commerce extérieur de la Bourgogne sur les 9 premiers mois de 2011 » :

« Les producteurs bourguignons d'équipements et de demi-produits ont bénéficié avec retard de la reprise économique : les importations ont repris globalement dès la mi-2009, les exportations n'ont repris qu'un an plus tard.

Ainsi, la reprise économique de 2010 et 2011 a surtout bénéficié aux fournisseurs étrangers de produits chimiques et sidérurgiques, de composants mécaniques.

Au total les importations se sont accrues de 11,5 % en 2010 - face à des exportations qui demeuraient stables - et de 22 % sur les 9 premiers mois de 2011, bien davantage que les exportations, qui progressaient de 15,6 % seulement.

Les importations de produits métallurgiques ont repris dès 2010 et ont à nouveau progressé de 20 % en 2011. La Bourgogne, qui dégagait un excédent de presque 500 millions d'euros dans la sidérurgie en 2008, a vu celui-ci fondre à 330 millions d'euros sur les 12 derniers mois. Ceci laisse à penser que les installations d'Arcelor Mittal en Bourgogne subissent actuellement une vive concurrence de la part des autres unités du groupe ou de groupes concurrents étrangers.

Les importations dans le secteur de la mécanique ont considérablement progressé sur les 9 premiers mois de 2011 (+57,7 %). Ce résultat est à comparer avec des résultats décevants en matière d'exportation (+11,8 %) : les constructeurs étrangers obtiennent en Bourgogne des résultats plus favorables que ceux des constructeurs bourguignons sur un marché mondial pourtant en pleine reprise.

Les importations de produits chimiques ont connu une évolution similaire avec une progression de 12 % en 2010 puis de 18,4 % sur les 9 premiers mois de 2011. Le déficit de ce secteur a ainsi tendance à se creuser ».

Globalement, on peut retenir que sur la période récente, les exportations de la Bourgogne ont beaucoup souffert de la crise de 2008. Le solde extérieur qui était auparavant largement positif se situe désormais quasiment à l'équilibre et dans des volumes d'échange nettement inférieurs.

La Bourgogne a perdu des places et de l'importance dans le commerce extérieur français.

1.1.2.3. Les échanges d'actifs : déplacements domicile-travail

Les échanges d'actifs pour l'occupation d'un emploi existent dans les deux sens, mais le nombre de Bourguignons travaillant dans d'autres régions est plus important que l'inverse. Néanmoins, le nombre de Rhônalpins venant travailler en Bourgogne est supérieur au nombre de Bourguignons travaillant en Rhône-Alpes, alors que, pour l'Île-de-France, les mouvements sont essentiellement des déplacements à partir de la Bourgogne sans véritables échanges.

Les flux avec Rhône-Alpes sont en croissance et conservent un solde positif, tandis qu'avec d'autres régions comme le Centre ou la Franche-Comté, la Bourgogne se situe plutôt dans des rapports équilibrés.

La proximité géographique (villes bourguignonnes aux franges de la Bourgogne), les opportunités professionnelles dans les autres régions (bassins économiques de Paris, Moulins, Roanne ou Lons le Saunier), les opportunités foncières en Bourgogne, l'accessibilité entre régions (trains, routes...) et les niveaux de revenu déterminent les déplacements d'actifs entre régions.

Des bassins d'emplois interrégionaux existent autour des principales villes bourguignonnes situées aux limites de la région comme Nevers ou Mâcon, mais d'autres villes n'étendent pas leur bassin d'emploi au-delà du territoire bourguignon comme Sens, et plus particulièrement, Dijon.

La situation vis-à-vis de l'Île-de-France est originale, les flux d'actifs sont largement unidirectionnels au détriment de la Bourgogne tandis qu'ils sont sensiblement équilibrés. Ce constat dessine déjà le rôle actuel essentiellement résidentiel de la Bourgogne pour l'Île-de-France.

1.1.3. Quelle est la puissance de la Bourgogne dans la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur ?

Deux variables permettent de positionner la Bourgogne parmi les régions européennes en matière de recherche et d'innovation : la population de chercheurs d'une part, et les dépenses de recherche et développement, d'autre part.

Figure 9 : populations de chercheurs par NUTS 2

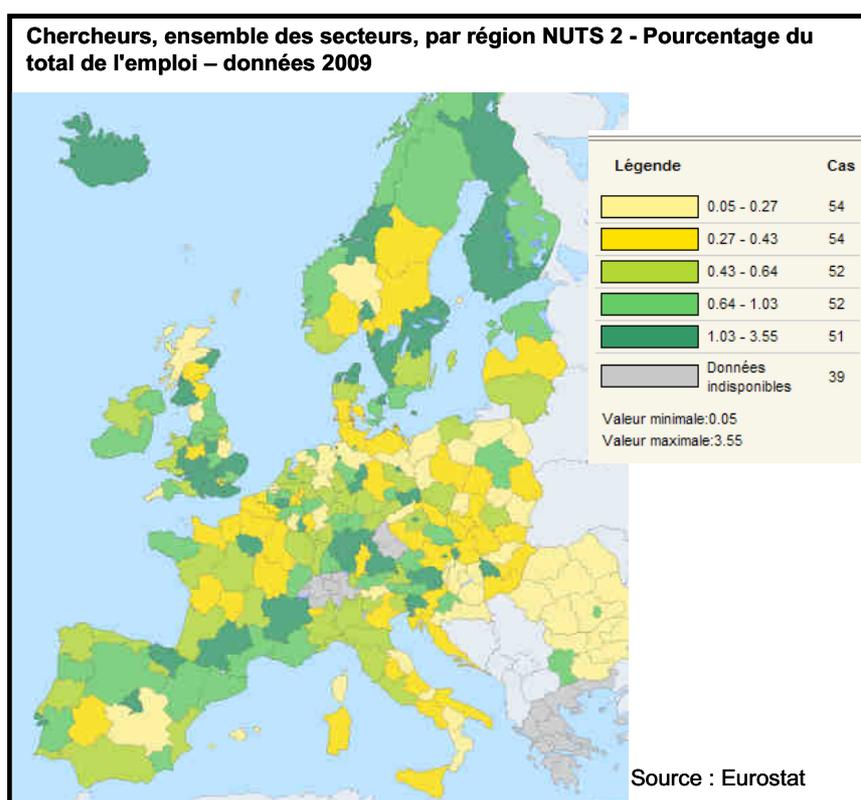
Le nombre de chercheurs :

En ce qui concerne la population de chercheurs, la carte ci-contre met en perspective le nombre de chercheurs et l'emploi total dans chacune des zones européennes.

Elle montre que la Bourgogne se situe plutôt dans le bas du classement (174^e sur les 263 régions dont les données sont connues en 2009). En parallèle, il est notable que, à l'exception de la Champagne-Ardenne, toutes les régions limitrophes de la Bourgogne affichent des populations supérieures.

La recherche et développement :

En matière de R&D⁴, la carte montre que la Bourgogne se situe également dans la partie basse du classement européen, à la 155^{ème} place sur 259 régions dont les données sont connues.



⁴ R&D : « les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications » (Manuel de Frascati, édition 2002, § 63).

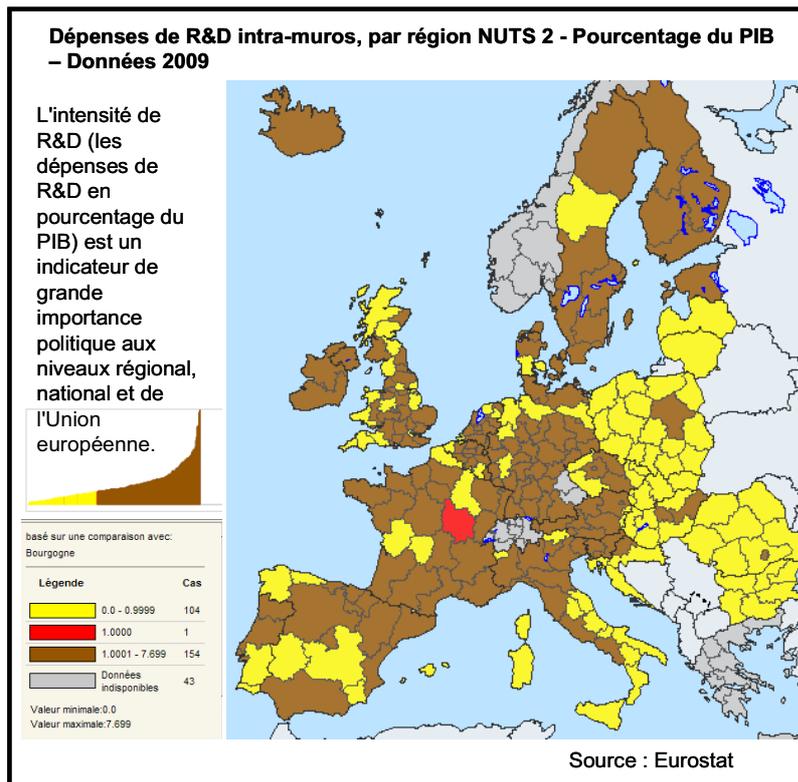


Figure 10 : dépenses de R&D en % du PIB régional

Ces données sont bien entendu relatives d'une part au total de l'emploi et d'autre part au PIB. Elles permettent donc de s'affranchir de l'effet masse et d'effectuer des comparaisons interrégionales.

Les statistiques connues ne permettent pas d'effectuer une analyse dans le temps à l'échelle européenne.

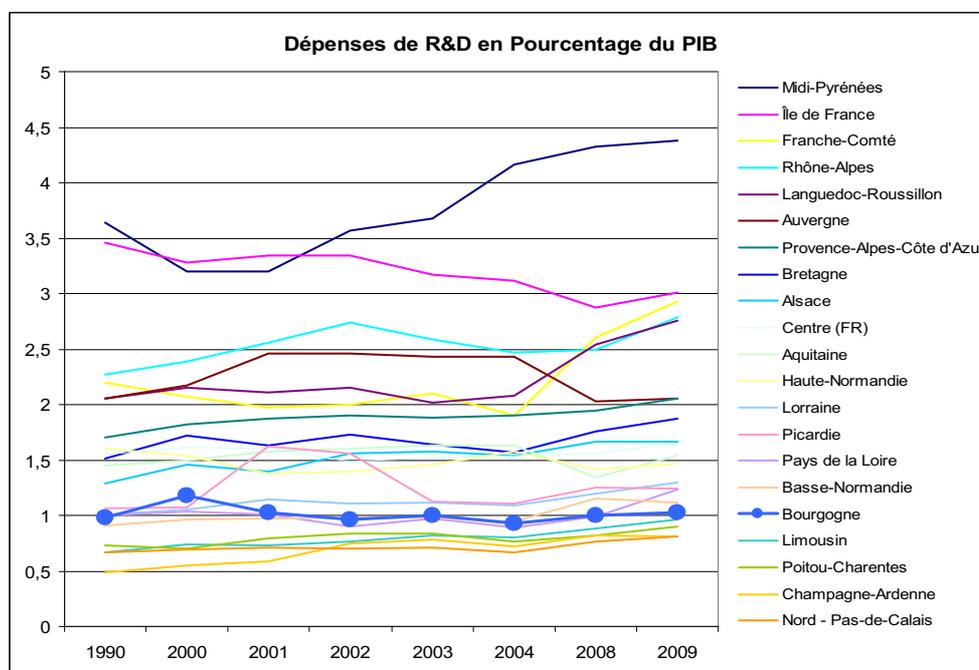
Au niveau français cependant, on peut constater que sur une période de 10 ans, la Bourgogne reste en toute fin de classement en termes de dépenses de R&D. En outre, elle est la région dont la trajectoire est la plus plate.

graphique ci-dessous montre ainsi clairement un effet de rattrapage de régions qui investissaient proportionnellement moins que la Bourgogne.

Figure 11 : Comparaison des dépenses R&D régionales en France - Source: Eurostat

Si la position relative de la Bourgogne en France n'a pas changé sur cette décennie, on peut noter que ses niveaux de dépenses s'écartent de plus en plus de la moyenne française.

En matière de recherche et d'innovation, les données françaises et européennes situent donc la Bourgogne parmi les petites régions et plutôt dans une **tendance descendante**.



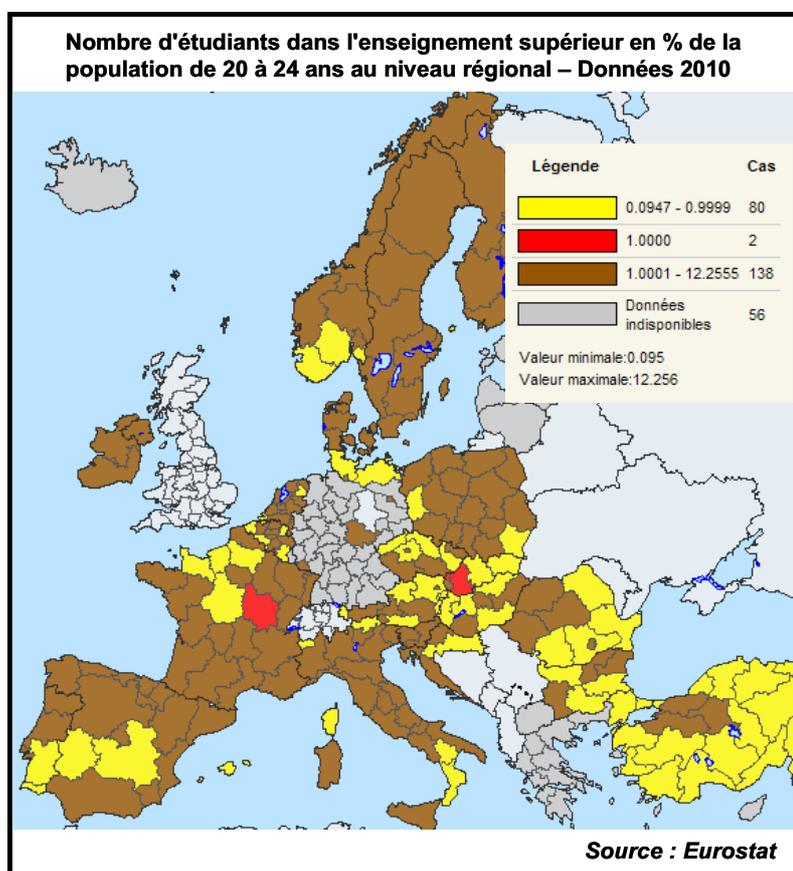
L'enseignement supérieur :

Si l'on se réfère à la proportion d'étudiants présents dans l'enseignement supérieur -et sous réserve des données du Royaume-Uni et de l'Allemagne qui restent indisponibles sur ce thème- on constate que la Bourgogne semble aussi se situer dans la fourchette basse des régions européennes.

La carte ci-dessous illustre sa place derrière la plupart des régions de France (16^{ème} sur 20), d'Espagne, du Portugal, d'Italie et d'Europe du Nord mais aussi de Pologne.

Figure 12 : importance de l'enseignement supérieur par région

La Bourgogne se situe donc largement dans la seconde moitié du classement européen pour cette variable.



Les variables sélectionnées dans cette analyse démontrent assez **clairement que la Bourgogne n'atteint pas une masse critique à l'échelle européenne**. Dans la compétition territoriale mondiale, la situation ne peut être qu'accentuée.

Ne pas figurer parmi les acteurs majeurs du jeu ne constitue pas forcément un problème. Il reste toujours possible dans de telles circonstances de jouer une partition originale. Mais sera-t-elle seulement audible ? Comment défendre, alors, d'éventuelles originalités auprès des autorités européennes qui sont aujourd'hui la source principale du droit et des règlements ?

Sous cet angle, la Bourgogne se trouve face à une quasi obligation de fonder des alliances pour changer d'échelle. La coopération, le fait de mener en commun des actions aux objectifs partagés, est un outil ou une dynamique susceptible de construire progressivement ce changement d'échelle.

1.2. UNE COOPERATION « VOLONTAIRE » : COOPERER POUR CONSTRUIRE ET VALORISER SES ATOUTS.

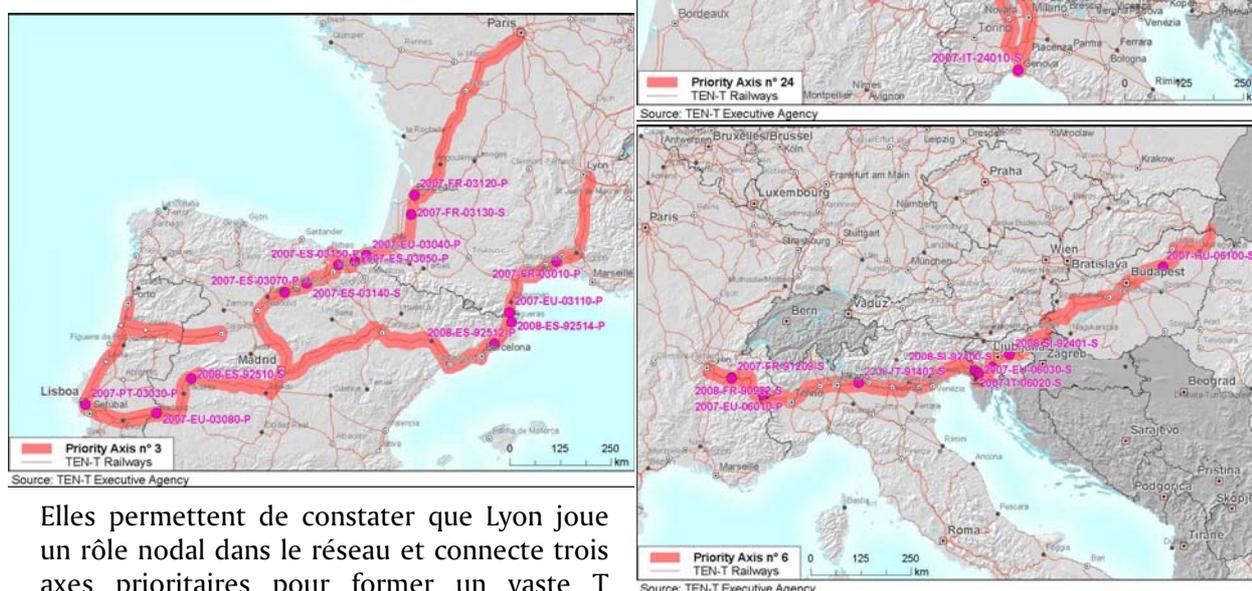
1.2.1. La Bourgogne dans l'Europe des axes de communication : rôle de plateforme ou fonction couloir ?

Le récent rapport du CESER de Bourgogne sur les infrastructures de transport⁵ fait le point sur les équipements existants et sur les projets en cours. Nous ne reprendrons pas la présentation de ces données mais, en tentant d'élargir l'angle de vision à l'échelle européenne, nous prendrons appui sur les conclusions de ce travail pour positionner la Bourgogne dans le continent. Le fait marquant en la matière est la mise en service, le 11 décembre 2011, du tronçon central de la LGV Rhin-Rhône. Cette liaison place désormais Dijon et Strasbourg à environ 2 h 30 ouvre un vaste champ de développement vers l'est.

Les cartes suivantes donnent un aperçu des projets d'infrastructures de transports prioritaires en Europe. Tant en termes de transport de fret que de passagers, la Bourgogne est directement concernée par ces priorités. Néanmoins, elle se situe plutôt à la marge des zones les plus denses en matière de projets, qui sont centrées sur l'Allemagne, la Suisse, le sud-est de l'Angleterre, et le Benelux.

Les cartes suivantes dessinent le schéma des transports dans les principales zones de croissance.

Figure 13 : l'irrigation ferroviaire des grandes zones de croissance – Source : Commission européenne



Elles permettent de constater que Lyon joue un rôle nodal dans le réseau et connecte trois axes prioritaires pour former un vaste T renversé qui traverse les zones les plus riches et les plus dynamiques d'Europe, d'Amsterdam à Gênes et de Barcelone à l'Arc Alpin.

Ce réseau est incontestablement une richesse pour toutes les régions concernées. La Bourgogne peut-elle construire un rôle propre dans ce schéma et bénéficier de ces investissements majeurs ? Elle semble se situer en marge de la zone de développement prioritaire.

⁵ « Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ? », 9 Décembre 2011.

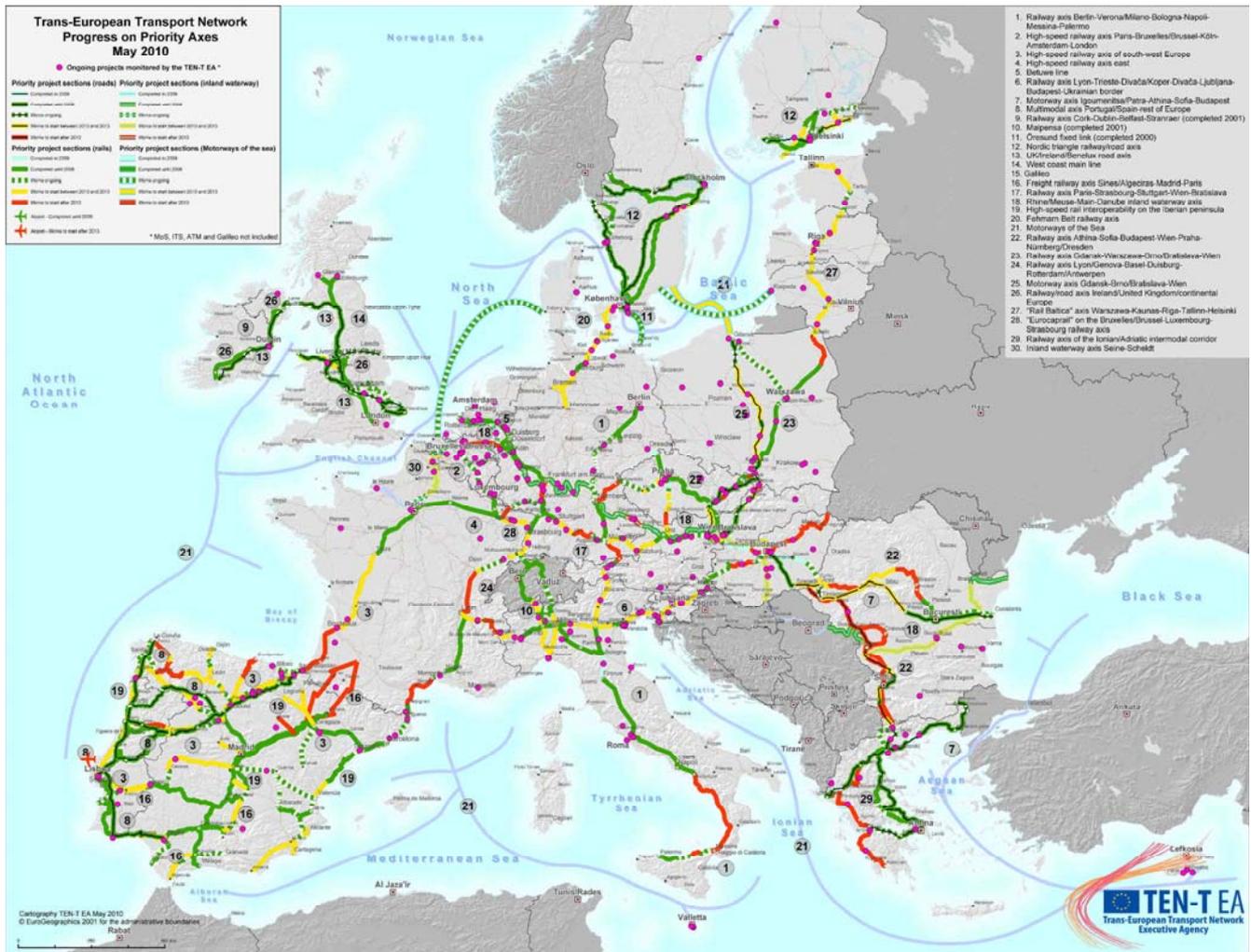


Figure 14 : les 30 projets prioritaires du Réseau de Transport Européen – Source : Commission européenne, Trans-European Transport Network Executive Agency

Les 30 Projets Prioritaires ont été identifiés sur propositions des Etats Membres et sont inclus dans les lignes directrices de développement du Réseau de Transport Européen. Ils ont été choisis en fonction de leur valeur ajoutée européenne et de leur contribution au développement durable du transport. Leur réalisation est prévue pour 2020.

Parmi ces 30 projets clés, 18 sont ferroviaires, 3 sont mixtes rail-route, 2 sont fluviaux et un concerne l'autoroute de la mer.

L'axe nord-sud qui traverse la Bourgogne n'apparaît pas ici car il est déjà en place. Les projets ci-contre montrent que la région va encore renforcer la qualité de son réseau et surtout de sa connexion à l'Europe du centre, l'Allemagne notamment. La relation à la Suisse reste par contre plus délicate. La Bourgogne a les infrastructures qui rendent possibles ses coopérations et projets.

1.2.2. Les espaces « institutionnels » de coopération de la Bourgogne : le Bassin Parisien et le Grand-Est

Deux grands espaces de coopération s'imposent immédiatement dans les réflexions sur les dynamiques interrégionales en Bourgogne. Ces espaces sont issus de l'intervention de l'Etat en matière de développement et d'aménagement du territoire et du cadre de réflexion défini dans le passé par la DATAR⁶ qui délimitait cinq grandes régions en France. Cette conception a orienté le champ de la prospective étatique régionale sur l'ensemble Grand-Est alors que d'autres dynamiques fortes existent depuis longtemps en Bourgogne comme l'influence de l'Ile-de-France et de Rhône-Alpes, voire du Centre.

Les espaces les plus prégnants –a priori– restent le grand Bassin Parisien et le Grand-Est.

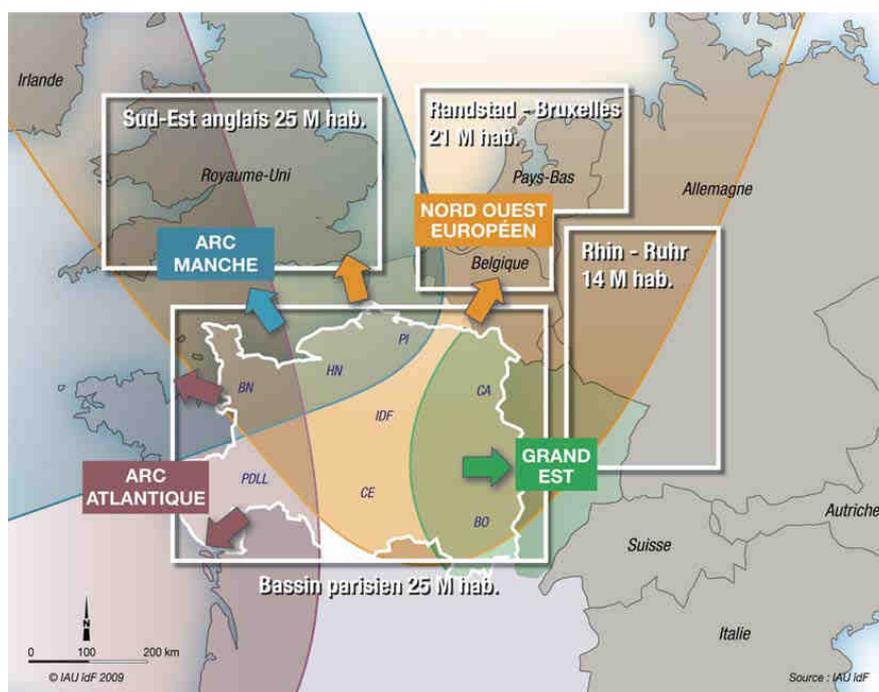


Figure 15 : Les espaces de coopération interrégionale en Europe – Source : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme - Ile-de-France

1.2.2.1. Le Bassin Parisien

Selon la Mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire, le Bassin Parisien regroupe les régions Centre, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Basse-Normandie, Haute-Normandie et Picardie, ainsi qu'une partie des Pays de la Loire (Sarthe) et de la Bourgogne (Yonne).

Pour les acteurs et promoteurs de cet espace, il ne s'agit pas seulement d'un espace géographique ou géologique, ou d'une nouvelle couronne concentrique autour de Paris (au-delà de la grande couronne francilienne), mais bien d'un ensemble métropolitain en réseau.

Certains évoquent à son propos le concept de méga-région, insistant sur les effets de synergies et de complémentarités à opérer entre une métropole et les espaces qui l'entourent. Ce concept renvoie au besoin de penser, aménager et gérer un très grand territoire autour d'une métropole de rang mondial.

⁶ Administration de mission à vocation interministérielle, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) est un service du Premier ministre. Elle prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État (source : <http://www.datar.gouv.fr>)

Dans cette acception, le Bassin parisien devient un espace de coopération entre acteurs visant à partager une stratégie commune.

Il ne s'agit pourtant pas d'en faire une nouvelle strate dans une gouvernance déjà complexe, mais d'accepter la multiplicité des échelles de coopération. Or les zones « périphériques » de cette méga région peuvent-elles se coordonner avec l'Ile-de-France et effectuer ce processus en cohérence avec leurs propres coordinations internes ou leur coordination avec d'autres grands espaces, tels que l'Arc Atlantique, le Grand-Est ou le Nord-Ouest Européen ?

Bassin Parisien	Conférence permanente interrégionale des présidents de Région
	
<p>La mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire (Miat) pour le Bassin parisien, créée par l'État en 2000, a retenu ce périmètre qui couvre environ 140 000 km² et compte environ 21,5 millions d'habitants.</p>	<p>Instituée le 23 janvier 2008, la Conférence des présidents de Régions du Bassin parisien regroupe 8 régions et 26 millions d'habitants. Ce périmètre s'étend sur 190 000 km².</p>

La Conférence permanente interrégionale des présidents de Région du Grand Bassin parisien (C8) regroupe les présidents de Basse-Normandie, de Bourgogne, du Centre, de Champagne-Ardenne, de Haute-Normandie, de l'Ile-de-France, des Pays-de-la-Loire et de Picardie. Elle organise la coordination et la gouvernance de cet espace.

Elle peut par exemple porter collectivement de grands projets auprès des instances européennes. Elle l'a par exemple fait pour le projet de « Maillon ouest » en octobre 2009 : vaste projet de transport multimodal entre les ports de l'ouest français et les corridors nord-sud plus classiques qui desservent la partie centrale de l'Europe.

La Bourgogne s'implique dans la C8 notamment pour des projets d'infrastructures de contournement de l'Ile-de-France (VFCEA⁷) et de mise en réseau des ports (Pagny, Gron). Il s'agit d'une coopération institutionnelle où les Présidents des conseils régionaux ou leurs représentants se rencontrent 3 à 4 fois par an. La présidence de cette C8 est tournante tous les deux ans, et chaque Région participe financièrement (20 000 € par an) aux frais de fonctionnement.

L'objectif est notamment de faire en sorte que la Bourgogne soit partie prenante des négociations stratégiques et des grands schémas d'infrastructures, d'où par exemple le lobbying auprès des instances européennes dans le cadre des Réseaux transeuropéen -Transport (RTE-T).

⁷ Voie ferrée Centre Europe Atlantique : transversale Est-ouest reliant Nantes à Lyon ou Mulhouse via un itinéraire qui passerait par Bourges, Nevers, Le Creusot et Chagny. Pour cela, il suffit d'électrifier le tronçon Nevers-Chagny, dans le prolongement des travaux réalisés par les régions Centre et Pays de la Loire. La VFCEA a été inscrite au Schéma national des infrastructures de transport.

Mais elle permet aussi au Conseil régional de Bourgogne d'échanger avec l'Ile-de-France, par exemple sur les conséquences de la suppression des zones STIF⁸ du RER, sur les effets de redistribution des tarifs entre zones et sur les ruptures tarifaires. Selon l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Ile-de-France qui travaille à l'étude et à la mise en œuvre concrète de cet espace, la Picardie, la Haute-Normandie et l'Ile-de-France apparaissent comme les régions-moteur de cette coopération.

1.2.2.2. *Le Grand-Est*

Bien que ne correspondant à aucune entité administrative, le « Grand-Est » désigne les 5 régions du quart nord-est du pays : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine. Cette définition est notamment celle de la Mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire (Miat) du Grand-Est, mise en place par la DATAR. La Bourgogne est donc –pour la DATAR– « partagée » entre le Bassin Parisien et le Grand-Est.

Les régions qui composent le Grand-Est présentent des tailles très proches, et permettent –selon la CCIR- d'atteindre une taille critique et une visibilité à l'échelle européenne en matière de puissance économique. En effet, même si la Bourgogne dispose d'une certaine reconnaissance, celle-ci reste essentiellement liée à son terroir et au fait d'être un territoire de passage plus qu'à son potentiel économique.

L'espace Grand-Est demeure cependant -toujours selon la CCIR- traversé par une « diagonale désertique » qui fait que les activités économiques de la Nièvre se trouvent plutôt attirées par la région Centre, où l'on trouve des activités communes sans que cela signifie pour autant de nombreuses coopérations économiques entre ces territoires.

Une association des régions du Grand-Est a été mise en place dans les années 1980. Son objectif était d'assurer une présence à Bruxelles, d'accompagner la construction européenne pour bénéficier de ses opportunités financières. Grâce à des rencontres régulières entre exécutifs régionaux, des projets communs ont pu voir le jour comme le Cancéropôle ou Start Est (rencontre d'investisseurs dans l'innovation à l'échelle du Grand-Est), le soutien à des actions culturelles dépassant le cadre régional, des études...

Cette association a cependant disparu. Plusieurs facteurs sont à l'origine de sa dissolution. On peut évoquer tout d'abord, la volonté des Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, d'avoir des représentations propres à Bruxelles. Dès lors, les conseils régionaux de Bourgogne et de Franche-Comté ont décidé de se réapproprier l'objet et les moyens existant en créant l'association Bourgogne Franche-Comté Europe (BFCE) et en y intégrant des collectivités infrarégionales.

Ensuite, la difficulté à définir des projets communs à l'ensemble des Régions du Grand-Est et à travailler de manière transversale a été évoquée. Ce manque de lien s'est par exemple progressivement manifesté par la difficulté à atteindre le quorum pour la tenue des réunions statutaires.

Enfin, des limites pratiques inhérentes au statut associatif qui n'ont pas été dépassées : des problèmes juridiques tels la redistribution de fonds publics de l'association vers d'autres associations ; le fait que les projets lancés, tel que le Cancéropôle, se soient structurés en dehors de l'association Grand-Est.

Par conséquent, avec la montée en puissance de l'association Bourgogne Franche-Comté Europe (ABFCE) et le déclin de l'intérêt porté par les Régions pour l'association Grand-Est, le Conseil régional de Bourgogne a décidé de reporter sa cotisation (30 000 €) sur l'ABFCE.

⁸ Syndicat des Transports de l'Ile-de-France

2. QUELS TYPES DE COOPERATIONS ET COMMENT LES METTRE EN ŒUVRE ?

2.1. LES PROGRAMMES INTERREGIONAUX : QUELS PROJETS BOURGUIGNONS ONT ETE FINANCES ?

L'action interrégionale de l'Etat semble essentiellement suivre des objectifs d'aménagement et d'équipement liés à des spécificités ou des contraintes géologiques (fleuves et massifs) plutôt qu'une réflexion sur les problématiques et les enjeux à traiter. Les CPIER Loire, Seine, Rhône et Massif central illustrent cette démarche.

En parallèle, l'Union Européenne, même si ses moyens d'action sont faibles en comparaison de ceux des Etats membres, est un acteur important des logiques de coopération interrégionale. 3 % des 347 milliards d'euros du budget 2007-2013 pour la politique de cohésion sont ainsi consacrés à la coopération territoriale. L'UE vise à renforcer les coopérations transfrontalières, transnationales et interrégionales pour porter des initiatives conjointes et permettre un échange d'expériences.

La Bourgogne se trouve finalement engagée dans plusieurs espaces interrégionaux de coopération, elle est - avec Rhône-Alpes et le Languedoc-Roussillon -, l'une des trois régions françaises impliquées dans le plus grand nombre de programmes interrégionaux.

Deux départements de la Bourgogne sont ainsi concernés par un programme européen de coopération Franco-Suisse, 237 des 2 014 communes de la Région sont impliquées dans le Programme Opérationnel Massif Central. Enfin trois des cinq plans grands fleuves concernent tout ou partie du territoire régional.

2.1.1. INTERREG IV A : la coopération avec la Suisse

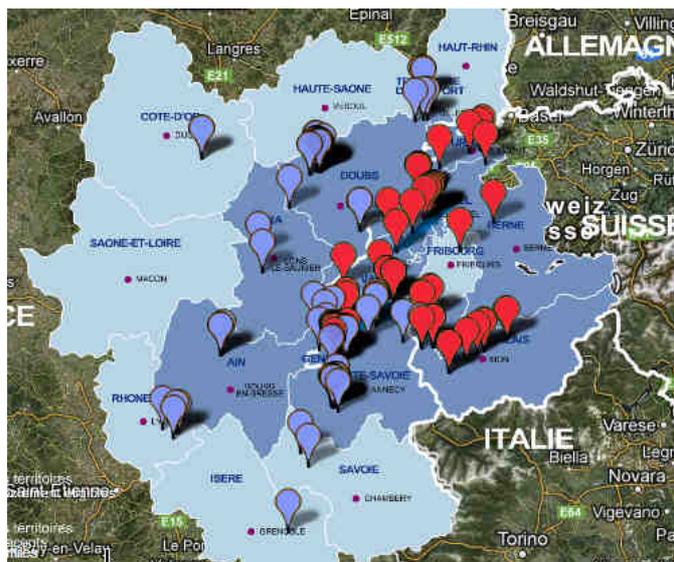
Principalement axé sur la coopération entre la Franche-Comté et la Suisse, ce programme concerne aussi une partie du territoire bourguignon (Côte-d'Or et Saône-et-Loire).

Figure 16 : INTERREG IV A France-Suisse –

Source : <http://www.interreg-francesuisse.org/>

Le FEDER peut financer, dans des cas dûment justifiés, avec une clause limitative fixée à 20 % de sa contribution totale au programme, des dépenses intervenant sur les territoires adjacents, pour des projets dont la mise en œuvre concerne ces territoires.⁹

85 projets ont été financés dans le cadre de ce programme. Un seul concerne l'un des départements bourguignons. Il s'agit d'un projet commun entre l'Université de Bourgogne et de la Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture de



⁹ Programme opérationnel de coopération territoriale Européenne INTERREG IV A France Suisse 2007-2013

Genève. D'un montant total de 312 200 €, ce projet a bénéficié de 91 000 € de fonds FEDER. Des trois régions françaises concernées, la Bourgogne est la seule à n'avoir aucune partie de son territoire dans le périmètre central du programme.

2.1.2. INTERREG IV B : l'espace « Europe du Nord-Ouest »

Le 26 septembre 2007, la Commission européenne a approuvé, pour la période 2007-2013, un programme de coopération transnationale entre la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas ainsi que le Royaume-Uni, et auquel participe également la Suisse.

Au titre de ce programme « Europe du Nord-Ouest » (ENO), 93 zones NUTS 2 des pays participants bénéficient d'un soutien communautaire dans le cadre de l'objectif de coopération territoriale européenne. Cet espace concerne une population d'environ 180 millions de personnes (en 2003), réparties sur 845 000 km².

Le budget total du programme s'élève à environ 696 millions d'euros. L'investissement communautaire par l'intermédiaire du FEDER est de quelques 355 millions d'euros.



Figure 17 : espace de collaboration interrégional ENO – Source : <http://www.nweurope.eu/>

La Région Nord-Pas-de-Calais est autorité de gestion et autorité nationale de ce programme. A ce jour, 89 projets ont été approuvés dans le cadre de ce programme. Mais **un seul implique un partenaire bourguignon** : **TramStore21**, projet partenarial dans lequel participe le Grand Dijon aux côtés de STIB (transports de Bruxelles), RET (Rotterdam), Blackpool Council (UK), Fraunhofer Institut Materialfluss und Logistik, Verkehrslogistik (Dortmund). TramStore21 consiste à mettre en commun les bonnes pratiques en matière de construction de dépôts et d'infrastructures efficaces en matière de développement durable ; construire 4 dépôts de tram de référence ; créer des contextes locaux et globaux favorables pour la production d'infrastructures de transport public de haute-qualité.

2.1.3. INTERREG IV C : la coopération à l'échelle de l'Europe

Sur la période 2007 – 2013, le programme a pour objectifs d'améliorer l'efficacité des politiques de développement régional, de contribuer à la modernisation économique du territoire européen et d'accroître sa compétitivité.

Le programme IV C se veut un programme de capitalisation, c'est-à-dire d'optimisation des résultats obtenus dans les domaines de la politique régionale par le biais du financement de collections d'analyses, de disséminations et de transferts de bonnes pratiques dans un certain nombre de domaines de la politique régionale.

La totalité du territoire de l'Union est considérée comme zone d'éligibilité, ainsi que la Norvège et la Suisse.

INTERREG IVC est doté de 300 millions d'euros de crédits FEDER répartis en deux catégories :

- 177 M€ relevant de la stratégie de Lisbonne, notamment l'innovation et l'économie de la connaissance,
- 123 M€ dans la thématique environnementale, dans le cadre de la Stratégie de Göteborg.

Les taux de cofinancement FEDER atteignent 75 % pour les partenaires issus des 15 plus anciens Etats Membres de l'Union européenne. L'autorité de gestion unique est à nouveau la région Nord-Pas-de-Calais.

A ce jour (septembre 2012), 2 274 projets ont été approuvés, 133 projets concernent un ou plusieurs partenaires français. Les **3 projets bourguignons impliquent un seul et même partenaire** :

- ENGAGE : NIVERLAN¹⁰ est leader aux côtés de 11 partenaires. Le projet consiste à aider les 12 autorités locales associées à définir le meilleur modèle économique pour la mise en œuvre d'infrastructures très haut débit dans les régions les moins denses ;
- MICROPOL : NIVERLAN est partenaire et la North Denmark Region est leader. Le projet consiste à favoriser et accompagner le développement de télé-centres, en lien avec le Conseil général de la Nièvre et les Pays ;
- E-Create, dans lequel NIVERLAN est partenaire et la Saxony Anhalt est leader et qui accompagne et favorise le e-tourisme.

Le financement européen total pour ces 3 projets est d'environ 500 K€. Au sein des régions françaises, trois groupes peuvent être distingués : tout d'abord le Nord-Pas-de-Calais, PACA, Rhône-Alpes et l'Île-de-France avec 12 à 25 projets ; ensuite la Bretagne, la Lorraine, l'Alsace, l'Aquitaine et l'Auvergne avec 6 à 9 projets ; enfin les autres régions qui ont vu financer 4 projets au maximum. Le classement de la Bourgogne révèle donc la faible participation des acteurs bourguignons à ce programme.

2.1.4. Le Programme Opérationnel Massif Central

Ce programme concerne l'ensemble du Massif Central et 6 Régions françaises y sont donc impliquées. Le soutien du FEDER au POMAC s'élève à 40,6 M€.

Le graphique ci-contre montre que la Région Bourgogne est la moins concernée et la moins impliquée dans le Programme Opérationnel Massif Central (POMAC).

La Bourgogne est en effet à la fois la Région pour laquelle le POMAC concerne la plus petite population, la Région qui a la plus petite contribution financière au programme d'actions, et celle qui bénéficie le moins des cofinancements FEDER.

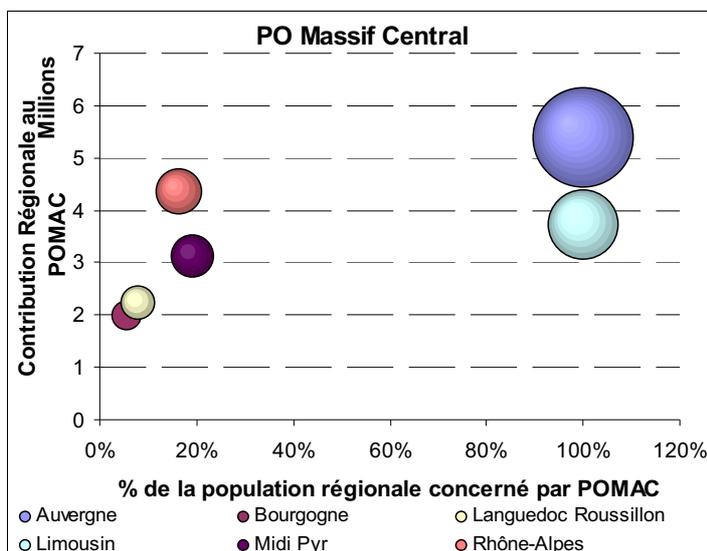


Figure 18 : Implication dans le POMAC

¹⁰ NIVERLAN : Syndicat Mixte Ouvert de la Nièvre, fruit d'une association entre le Conseil Général de la Nièvre et de la Communauté d'agglomération de Nevers dans le but de mutualiser leurs investissements et actions en matière de service public local des communications électroniques sur le territoire (Source : BFCE). Niverlan a été créé dans le but d'assurer le suivi de la mise en place de la boucle haut débit de la Nièvre aussi bien du point de vue technique que financier et juridique, conformément aux dispositions prévues par le contrat de concession et ses annexes.

En Bourgogne, 12 projets ont bénéficié d'une subvention FEDER pour un montant total de plus de 1,3 million d'euros.

POMAC	Population du périmètre POMAC	Contribution de la Région	Euros FEDER investis
Auvergne	1 343 964 34%	5 380 000 26%	13 502 749 47%
Bourgogne	92 471 2%	1 980 000 10%	1 318 426 5%
Languedoc-Roussillon	203 480 5%	2 240 000 11%	1 629 804 6%
Limousin	741 785 19%	3 720 000 18%	6 808 103 23%
Midi-Pyrénées	545 702 14%	3 120 000 15%	2 681 700 9%
Rhône-Alpes	1 001 097 25%	4 360 000 21%	3 069 060 11%
TOTAL	3 928 499 100%	20 800 000 100%	29 009 842 100%

Tableau 1 : Le PO Massif Central

Le montant moyen des projets bourguignons est de 225 K€, seule l'Auvergne affiche un montant supérieur, ce qui dénote une tendance à moins saupoudrer que dans les 4 autres régions. 36 % de l'enveloppe dont a bénéficié la Bourgogne sont ainsi consacrés au projet de développement thermal et touristique de Bourbon-Lancy. Le ratio montant d'investissement FEDER par habitant Bourgogne est en outre plus élevé en Bourgogne que dans les autres régions.

2.1.5. Le Plan Rhône

Le Contrat de projets interrégional Plan Rhône (CPIER) pour la période 2007-2013 a été signé le 21 mars 2007 et le Conseil régional de Bourgogne en est partie prenante avec les conseils régionaux Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes, Franche-Comté, la Compagnie nationale du Rhône (CNR), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Voies navigables de France (VNF).

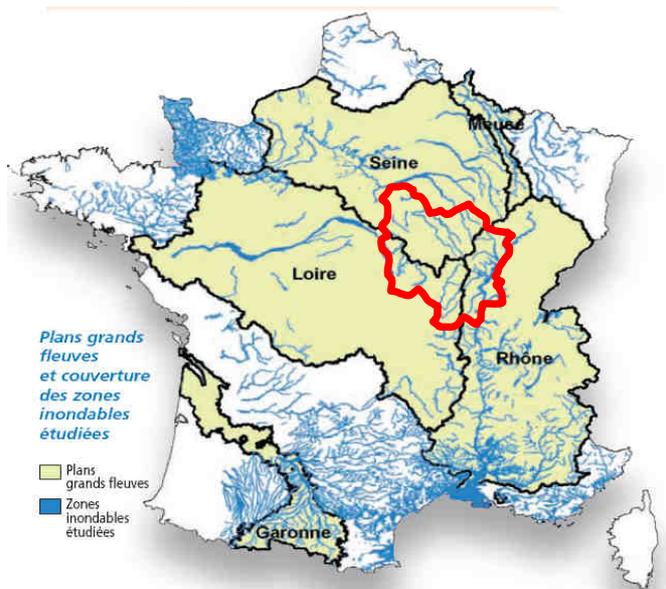


Figure 19 : Périmètre des 5 plans grands fleuves et position de la Bourgogne.

Ce cadre contractuel pour la mise en œuvre du Plan Rhône doit permettre de concilier prévention des inondations et développement en zone inondable, de respecter et d'améliorer le cadre de vie des habitants et de développer économiquement ce territoire sur le long terme. Il formalise, sur 2007-2013, des engagements financiers importants de plus de 600 M€, pour un coût global des opérations estimé à plus de 800 M€. Sur cette même période, des financements complémentaires seront mobilisés auprès des autres collectivités locales, mais aussi auprès de l'Europe, via le FEDER.¹¹

Le plan Rhône bénéficie d'un soutien de 33,8 M€ du FEDER, il a cofinancé 144 projets au total pour un montant de plus de 18 millions d'euros. A ce jour, **aucun projet bourguignon n'a bénéficié de financements FEDER dans le cadre du Plan Rhône.**

¹¹ Rapport CESER Bourgogne « Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne », juin 2012.

2.1.6. Le Plan Loire

Le plan Loire 2007-2013 repose sur un contrat de projet interrégional (CPIER) signé entre l'État, l'établissement public Loire, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les régions Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes. Le plan Loire bénéficie également de l'appui financier du FEDER à hauteur de 33,8 M€.

Les projets cofinancés doivent répondre aux priorités suivantes :

1. renforcer la compétitivité en réduisant la vulnérabilité aux inondations des activités économiques ;
2. stimuler la recherche et l'innovation en développant une connaissance du bassin de la Loire ;
3. accompagner des démarches d'excellence sur plusieurs régions conciliant renforcement économique et préservation de l'environnement ;
4. assistance technique.

324 projets ont été cofinancés dans ce cadre pour un montant FEDER de plus de 23 M€. Les régions Auvergne et Centre totalisent 266 projets (82 %) et 20 M€ de cofinancement (87 %). Les autres régions, dont la Bourgogne, représentent donc une part très faible. **8 projets bourguignons, d'un coût total d'1 M€ environ, ont bénéficié d'une aide FEDER totale supérieure à 293 000 €.**

2.1.7. Le volet plurirégional du Plan Seine

Le volet interrégional du Plan Seine couvre un territoire de coopération de 100 000 km² regroupant 6 régions et 24 départements, pour une dotation FEDER de 7,9 M€. Le Plan Seine est le premier plan de ce type adopté à l'échelle du territoire du Bassin Seine-Normandie : il s'agit donc d'une démarche expérimentale et la coopération interrégionale en est à ses débuts et aucune conclusion ne peut en être tirée pour l'instant.

Le degré d'ouverture à l'interrégionalité de chaque région française peut être mesuré en rapportant les montants financés par les PO interrégionaux ou les programmes FEDER d'autres régions au total des montants FEDER investis dans une région.

Pour la Bourgogne, ce rapport s'établit à 1,55 %.

C'est-à-dire que les montants FEDER issus des programmes évoqués ci-dessus ou de PO d'autres régions françaises représentent 1,55 % du total des montants FEDER investis depuis 2007 en Bourgogne.

On peut remarquer qu'un groupe de 6 régions se détache nettement du lot avec des taux supérieurs à 6,5 % et atteignant quasiment 16 % pour la Région Rhône-Alpes.

Il semble donc que la Bourgogne ne bénéficie pas autant que possible des programmes interrégionaux qui la concerne. Elle n'est pas la seule région dans ce cas, le Languedoc-Roussillon est assez comparable, mais des régions semblent faire beaucoup mieux : Rhône-Alpes dont les caractéristiques sont certes assez éloignées de la Bourgogne, mais aussi l'Auvergne, le Centre ou le Limousin dont les typologies sont plus proches.

Région	Taux
Rhône-Alpes	15,84%
Auvergne	12,05%
Centre	8,30%
Limousin	7,76%
PACA	7,42%
Alsace	6,57%
Picardie	3,22%
Pays de la Loire	2,82%
Lorraine	2,13%
Haute Normandie	1,81%
Midi Pyr	1,60%
Bourgogne	1,55%
Bretagne	1,53%
Languedoc Roussillon	1,34%
Franche Comté	1,33%
Poitou Charentes	1,14%
Nord Pas de Calais	1,07%
Champagne-Ardenne	0,80%
Aquitaine	0,56%
Basse Normandie	0,09%

2.2. LES DYNAMIQUES ENTREPRENEURIALES : QUELLES STRATEGIES COLLECTIVES DES ENTREPRISES ?

La Bourgogne se caractérise par un « défaut de filières reconnues à l'échelle nationale et européenne¹² ». Ceci est pour partie dû à la division territoriale en bassins éloignés les uns des autres, facteur de dispersion, et de moyens fragmentés car opérant sur de petites unités géo-administratives (12 agences de développement sont fédérées par l'agence régionale). Un tel morcellement n'a pas été favorable à des coopérations avec les régions voisines et a entraîné une faible reconnaissance des grappes d'activités, en particulier des grappes d'activités innovantes présentes dans la région.

Pour autant, des secteurs à fort potentiel de création de richesses peuvent capitaliser à partir de la valorisation industrielle des productions primaires (viande bovine, céréales, bois), ainsi qu'à partir d'activités complémentaires (l'emballage, le bois, les agro-matériaux).

Pour valoriser les logiques de coopération de certains de ces secteurs à potentiels, il a été choisi de mettre en perspective la Bourgogne avec les régions européennes, sous l'angle de l'organisation de son économie en clusters.

Le phénomène de « cluster » a été conceptualisé en 1990 par Michael Porter, professeur à la Harvard Business School. Cette forme, parmi d'autres, de regroupement d'entreprises a été alors défini comme « une concentration géographique d'entreprises liées entre elles, de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services, de firmes d'industries connexes et d'institutions associées (universités, agences de normalisation ou organisations professionnelles, par exemple) dans un domaine particulier, qui s'affrontent et coopèrent »¹³.

Le cluster n'est donc pas régional par nature, il peut se concentrer à l'échelle d'une ville ou s'étendre à l'échelle d'un pays.

Le cluster, par la proximité qu'il permet, possède un avantage concurrentiel déterminant car il développe et intensifie les interactions entre quatre facteurs complémentaires constitutifs de l'avantage compétitif régional, synthétisés par le « diamant » (ou « losange ») de M. Porter :

- les ressources, qui incluent les facteurs de production utilisés par les entreprises du cluster : la main d'œuvre, notamment scientifique et technique ; le capital ; les infrastructures ; les ressources naturelles ;
- l'environnement politique, législatif et économique qui doit être sain et stable, encourager l'investissement, l'innovation et la concurrence ;
- un marché local de qualité, et en quantité suffisante : des consommateurs exigeants, permettant d'anticiper les demandes extérieures, et poussant à toujours plus d'innovation et de qualité ;
- un tissu local riche de fournisseurs et d'industries connexes ou d'assistance.

La proximité et les liens, qu'ils soient verticaux (liens clients-fournisseurs par exemple) ou horizontaux (produits et services complémentaires, utilisations de ressources, de technologies semblables) impliquent des relations sociales qui bénéficient aux entreprises concernées.

Aussi, le cluster peut-il se comprendre comme « une forme de réseau qui se produit dans une localisation donnée, où la proximité d'entreprises et d'institutions assure certains éléments

¹² Stratégie Régionale de Développement Economique Bourgogne, p 25

¹³ Porter, M. E. 1990. The Competitive Advantage of Nations. Free Press: "Geographic concentrations of interconnected companies, specialised suppliers, service providers, firms in related industries, and associated institutions (for example, universities, standards agencies, and trade associations) in particular fields that compete but also co-operate".

communs et améliore la fréquence et l'impact des interactions » ; autrement dit, comme une forme d'organisation en réseau du territoire, mettant l'accent sur des liens dans un lieu¹⁴.

Du fait de la relative imprécision du concept même de cluster, il est délicat d'établir des comparaisons internationales. Cependant, la carte ci-dessous - qui est produite par le European Cluster Observatory¹⁵ et qui rassemble des informations au niveau européen - permet de dessiner les principales concentrations de clusters. Il est alors aisé de remarquer la relative rareté de ces organisations en France au regard de la Suisse, l'Italie du nord, la Belgique et l'Allemagne ou le Danemark.

On peut également noter que les zones de concentration qui apparaissent sur cette carte correspondent peu ou prou aux zones de croissance et de richesse les plus dynamiques vues plus haut (voir Figure 6 : Carte des zones de croissance en Europe).

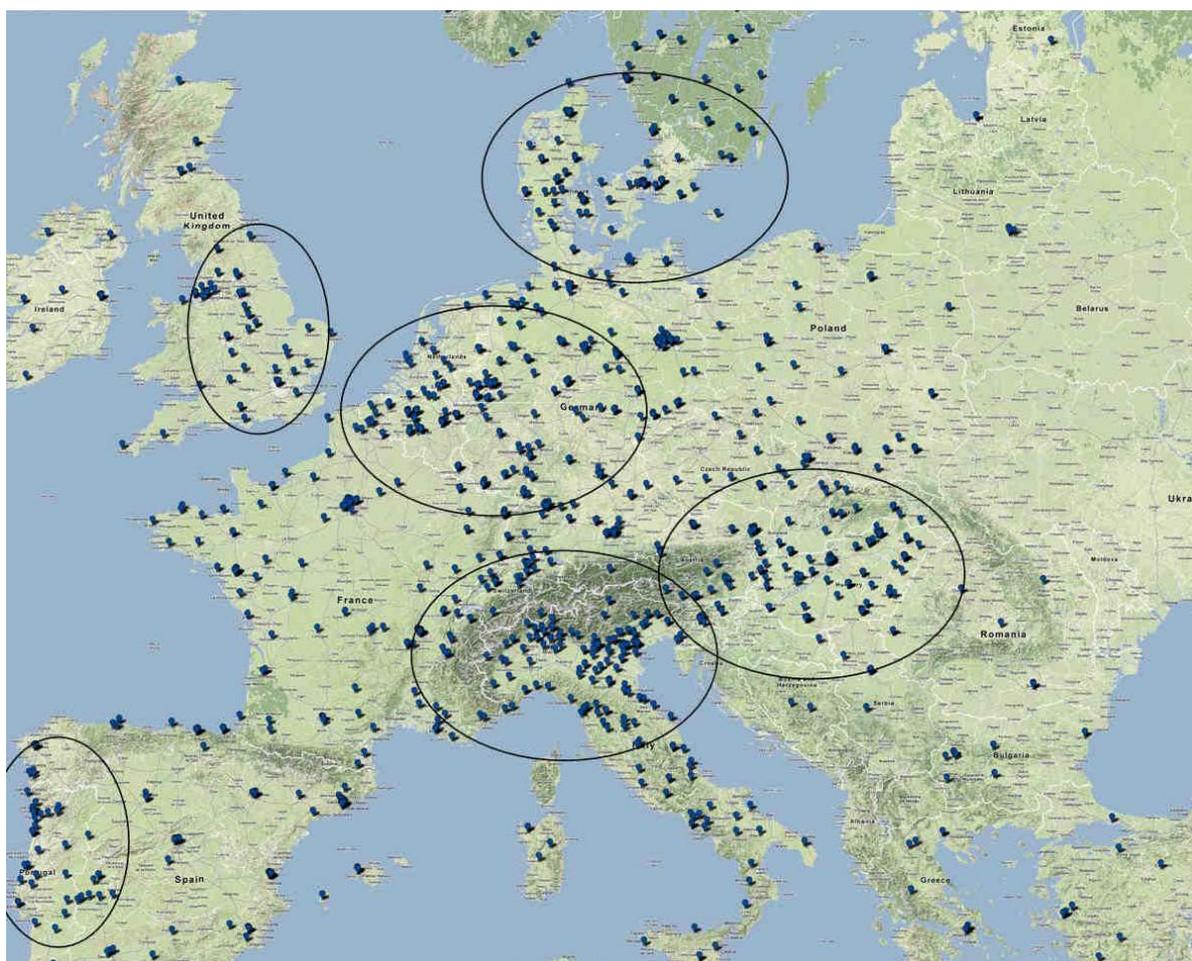


Figure 20 : cartographie des clusters européens - Source: www.clusterobservatory.eu

Une étude menée en 2008 par la Commission Européenne¹⁶ démontre l'impact des clusters en matière de compétitivité et d'innovation des entreprises et des régions :

- les entreprises qui travaillent dans un environnement du type cluster sont plus innovantes (voir Figure 21). En effet 78 % des entreprises innovantes des clusters ont introduit un

¹⁴ Clusters Mondiaux : Regards croisés sur la théorie et la réalité des clusters. Identification et cartographie des principaux clusters internationaux. Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France. Etude réalisée pour le compte du Conseil régional d'Ile-de-France. ©IAURIF – 6.06.010 – Janvier 2008

¹⁵ <http://www.clusterobservatory.eu/>

¹⁶ The concept of clusters and clusters policies and their role for competitiveness and innovation: main statistical results and lessons learned, Europe INNOVA / PRO INNO Europe paper N° 9, Commission Staff Working Document, 2008.

- nouveau produit ou service contre 74 % des entreprises innovantes hors clusters, et elles sont surtout beaucoup plus nombreuses à déposer des brevets (29 % contre 14 %) ;
- les clusters sont l'un des principaux facteurs de prospérité des régions européennes. L'observation tend à démontrer (Figure 22) que les régions les plus prospères sont en général celles dont une part importante de l'emploi total se situe dans des industries appartenant à des clusters forts. Même si de très nombreux facteurs autres que la présence de clusters peuvent influencer sur la prospérité d'une région, les données fournissent un lien statistique clair.

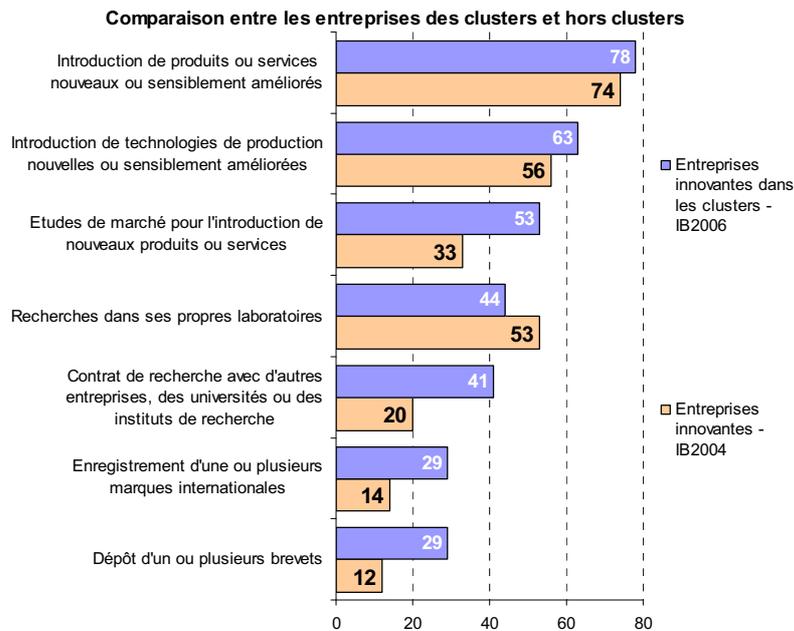
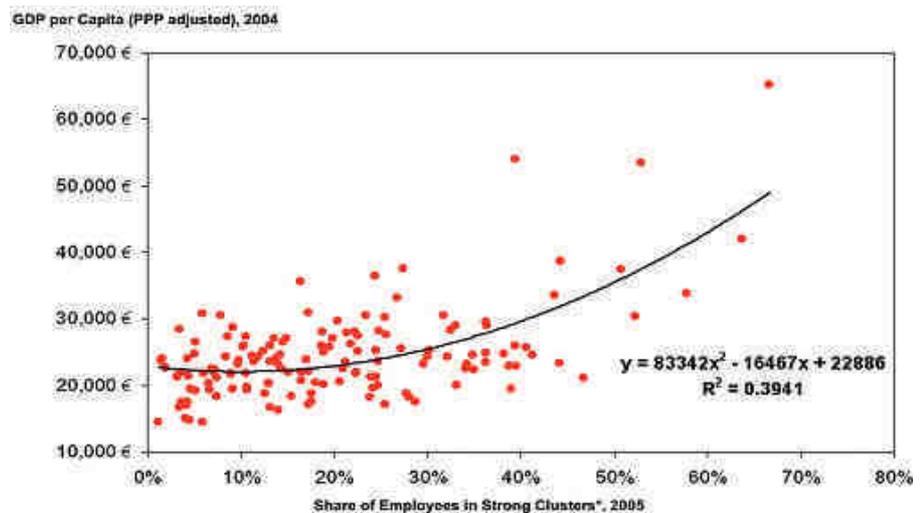


Figure 21 : l'innovation est supérieure dans les clusters

Source : The concept of clusters and cluster policies and their role for competitiveness and innovation: main statistical results and lessons learned, Europe INNOVA / PRO INNO Europe paper N° 9, Commission Staff Working Document, 2008.

Figure 22 : Lien entre la puissance des clusters et la prospérité des régions



Source : The concept of clusters and cluster policies and their role for competitiveness and innovation: main statistical results and lessons learned, Europe INNOVA / PRO INNO Europe paper N° 9, Commission Staff Working Document, 2008.

Deux dispositifs créés par les autorités politiques françaises pour favoriser l'apparition de dynamiques comparables aux clusters peuvent être évoqués : les Pôles de Compétitivité et les Grappes d'entreprises. Quelle est la situation de la Bourgogne dans ce domaine ?

2.2.1. Les Pôles de compétitivité : quelle est la position de la Bourgogne dans le panorama français

2.2.1.1. Panorama général des Pôles de Compétitivité

La politique des pôles de compétitivité a été lancée en 2004 par la Diact¹⁷. Suite à un appel à projets, 67 pôles de compétitivité ont été labélisés lors du Conseil Interministériel de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CIADT) du 12 juillet 2005. Après la fusion, la délabellisation de certains d'entre eux et la labellisation de nouveaux pôles (en 2006, 2007 et 2010), il existe aujourd'hui 70 pôles de compétitivité répartis sur l'ensemble du territoire national. Parmi ces 70 pôles, 6 sont issus de la vague de labellisation lancée en 2009, pour l'émergence de pôles dédiés aux Eco-technologies.

« Un pôle de compétitivité est une combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées engagés dans une synergie autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché, et doit rechercher une masse critique pour atteindre une compétitivité et une visibilité internationale ».

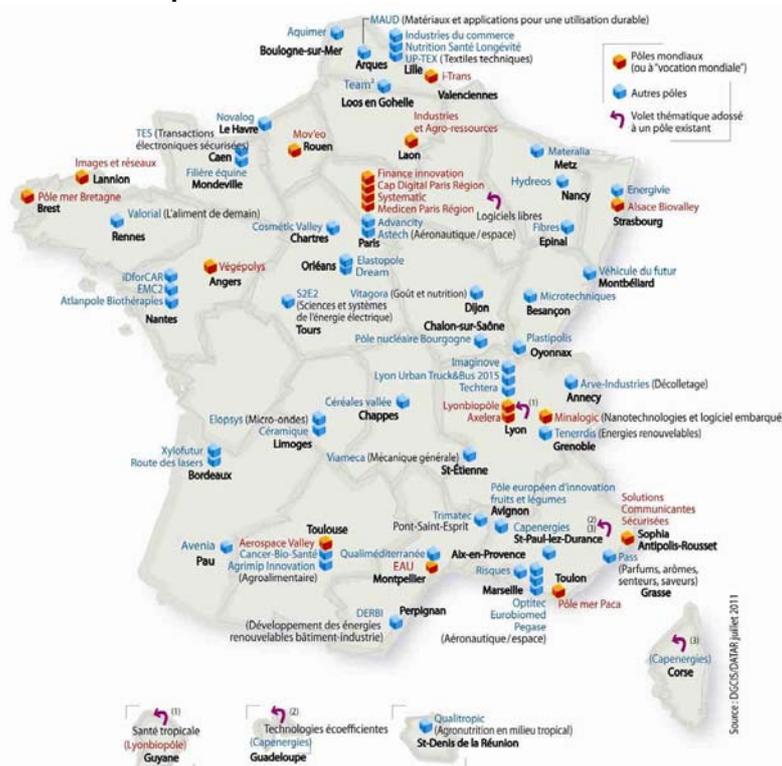


Figure 23 : les Pôles de Compétitivité en France – Source : DGCS/DATAR 07/2011

La Bourgogne compte deux Pôles de Compétitivité : Vitagora et le Pôle Nucléaire de Bourgogne (PNB). Le premier est, depuis sa création, interrégional et implique des acteurs de Franche-Comté.

Selon le Tableau de bord des pôles de compétitivité produit par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), les deux pôles rassemblent 249 établissements en 2010. En parallèle, le tableau de bord établit que 177 établissements de Bourgogne font partie d'un Pôle de Compétitivité, ce qui situe la Bourgogne au 10^{ème} rang français. En ce qui concerne les

¹⁷ Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

effectifs appartenant à des établissements faisant partie d'un Pôle de Compétitivité, la Bourgogne se classe 13^{ème} en 2010.

2.2.1.2. Le Pôle Nucléaire Bourgogne

En 2010 le Pôle Nucléaire Bourgogne fédère les entreprises de Bourgogne ainsi qu'une quinzaine d'entreprises hors de la région. Il engage alors une stratégie de fédération du secteur du nucléaire à l'échelle nationale.

Des coopérations sont ainsi nouées avec les acteurs de Basse et Haute-Normandie, car de nombreuses entreprises travaillent avec le site de retraitement de la Hague, c'est aussi là que démarre le premier chantier d'EPR, et enfin divers laboratoires et entreprises ont des compétences qui intéressent le Pôle Nucléaire Bourgogne. Une convention de partenariat est ainsi en cours d'élaboration entre le Pôle Nucléaire Bourgogne et le cluster Nucleopolis qui partagent certains thèmes de travail.

En parallèle, le PNB travaille aussi avec le pôle métallurgique de Lorraine, et une autre convention est en cours d'élaboration avec la « Vallée de l'énergie », qui regroupe des entreprises de Franche-Comté, l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard ainsi que des PME et PMI. En effet si les entreprises de Bourgogne travaillent dans le domaine du circuit primaire des centrales nucléaires (réacteur, outils de contrôle et combustible), GE Energy et Alstom – installées à Montbéliard – travaillent dans le champ du circuit secondaire (c'est-à-dire le circuit de l'eau qui reste en contact avec le circuit primaire mais qui ne lui est pas mélangée).

Enfin, le 25 juillet 2011, a été signé à Chalon / Saint-Marcel le second contrat de performance du Pôle Nucléaire Bourgogne et le Comité stratégique de filière nucléaire a été installé. Il aura pour mission de renforcer les relations et partenariats entre les différents secteurs de l'industrie nucléaire française : (1) améliorer la compétitivité de la filière ; (2) travailler au renouvellement des compétences filière afin d'anticiper les départs de nombreux ingénieurs et de ne pas perdre des compétences ; (3) contribuer à l'effort d'exportation afin de répondre aux besoins des 40 pays qui ont décidé de poursuivre le développement de l'énergie nucléaire.

On peut souligner que deux tiers des membres de ce comité font d'ores et déjà partie du Pôle Nucléaire Bourgogne, les autres membres devraient être intégrés à terme. Fédérant à termes des acteurs de toute la France, le Pôle Nucléaire Bourgogne acquiert une dimension nationale.

80 PME de Bourgogne ont bénéficié de l'élan du PNB. On peut souligner qu'un Vice-président du pôle représente les PME, que 52 % des adhérents sont des PME-ETI, qu'une personne est chargée du développement des compétences et de l'accompagnement des PME à l'innovation et que des actions collectives leurs sont destinées. Par exemple la société ASCOT de Chalon-sur-Saône, qui élabore des contrôles non destructifs et qui compte quelques 150 salariés, vient de s'unir avec une grosse PME allemande de 1 100 personnes pour travailler conjointement à l'export, notamment le marché anglais.

2.2.1.3. VITAGORA

La Franche-Comté est avec la Bourgogne constitutive du Pôle depuis son origine en 2005. Mais VITAGORA développe d'autres relations interrégionales, 30 % de ses adhérents ne sont ni bourguignons, ni franc-comtois.

1. Les régions limitrophes :

- L'Ile-de-France rassemble 12 % des adhérents du pôle. Ses acteurs industriels sont complémentaires à ceux de l'écosystème de VITAGORA, notamment sur l'aval de la chaîne de valeur (logistique/distribution, restauration hors foyer,...) et permettraient à VITAGORA de maîtriser une chaîne de valeur complète associant amont et aval de la filière. Ils faciliteraient aussi la connexion à d'autres filières franciliennes intéressantes (TIC, santé, cosmétique, finance). L'Ile-de-France constitue aussi un territoire d'expérimentation idéal

pour de nouveaux concepts et pour une innovation tirée par les usages. VITAGORA dépose un dossier d'extension de son périmètre à cette région auprès de l'Etat. A ce jour, un accord de partenariat a d'ores et déjà été signé avec AgroParisTech et 18 projets collaboratifs ont été menés avec des entreprises et/ou laboratoires franciliens.

- Rhône-Alpes : VITAGORA entretient aussi depuis 3 ou 4 ans des relations avec cette région mais les offres de VITAGORA sur la mutualisation de moyens, par exemple, n'ont à ce jour pas rencontré d'approbation. VITAGORA a fait des propositions au Cluster en gestation sur cette filière en région Rhône-Alpes, mais la concrétisation reste difficile malgré un intérêt mutuel évident.
- Champagne-Ardenne : le Pôle de Compétitivité Industries et AgroRessources travaille plutôt sur la valorisation non alimentaire des produits agricoles. Il se diversifie néanmoins sur des produits qui pourraient intéresser VITAGORA. Une « entente cordiale » existe entre les deux pôles.
- Auvergne : en dehors d'une collaboration avec le CNRH¹⁸, VITAGORA estime inopportun d'allouer plus de moyens au développement de relations.
- Centre : VITAGORA n'a quasiment aucune relation avec cette région. Aucun développement n'est attendu.
- Alsace : limitrophe de la Franche-Comté, cette Région offre un énorme potentiel. Des relations existent notamment avec l'ARIA Alsace¹⁹, mais la distance rend tout de même les choses plus difficiles. L'Alsace est cependant demandeuse de collaborations avec VITAGORA.

2. Les coopérations de VITAGORA avec les autres Régions françaises :

Dès 2008, VITAGORA a travaillé à son développement international. Une mission soutenue par le Conseil régional de Bourgogne a alors permis d'étudier les partenariats français possibles et une alliance a été proposée par VITAGORA aux pôles Valorial (Bretagne) et Agrimip Innovation (Midi Pyrénées). Ces trois Pôles de Compétitivité ont alors créé un « super cluster », le French Food Cluster (sans structure juridique) : F2C Innovation dont l'objectif est de représenter l'ensemble des compétences agroalimentaires françaises.

Cette alliance à trois a permis à VITAGORA d'acquérir la masse critique nécessaire pour exister au niveau international.

VITAGORA a aussi développé une alliance avec le Pôle de Compétitivité Parfums, arômes, senteurs, saveurs de Grasse en Région PACA avec lequel il a signé une convention de développement pour des actions scientifiques et industrielles dans le domaine de l'émotion au niveau alimentaire.

3. La coopération de VITAGORA en Europe :

Les 3 partenaires de F2C ont cofinancé une étude consistant à réaliser une cartographie mondiale des centres d'excellence dans leurs domaines d'activité. 15 clusters (ou autres dénominations pour des organisations de ce type) ont ainsi été repérés comme partenaires potentiels. VITAGORA les a réunis en 2010 à Paris et leurs a présenté sa vision d'une alliance stratégique ayant pour but des gains de productivité et la création de valeur pour tous les partenaires.

Certains ont adhéré à la logique et le World Food Innovation Network (WoFIN²⁰) a été créé. Il s'agit à court terme de permettre l'émergence de grands projets européens dans lesquels pourront s'inscrire des PME. L'objectif étant d'accéder à des financements et in fine de créer des emplois.

Cette démarche est suivie avec attention par d'autres Pôles de Compétitivité. Les organisations françaises (Pôles de Compétitivité et autres clusters) ne sont en effet pas très performantes en

¹⁸ Centre de Recherches en Nutrition Humaine d'Auvergne

¹⁹ Association Régionale des Industries Alimentaires

²⁰ World Food Innovation Network(WoFIN) : un réseau de coopération internationale inter-clusters qui regroupe des spécialistes dans les domaines de la nutrition, de la sécurité alimentaire, des technologies innovantes mais également des productions agricoles et du développement durable. Les membres de ce réseau ont initié une base de données regroupant l'ensemble de leurs champs d'expertises ainsi que les installations techniques disponibles pour d'éventuelles collaborations.

Objectifs : identifier les compétences spécifiques de chacun d'entre eux / diffuser des connaissances / faire émerger des projets collaboratifs permettant de renforcer l'innovation et la compétitivité des PME européennes de la filière agroalimentaire.

matière de dépôt de dossiers de financement européens. Un travail avec des homologues européens sur des domaines partagés doit permettre de développer des projets susceptibles de bénéficier de ces fonds.

4. La coopération de VITAGORA au « Grand Export » :

- Asie : pendant 2 ans un VIE (volontariat international en entreprise) a été cofinancé par le Conseil Régional de Bourgogne. VITAGORA a recruté la personne à l'issue de son volontariat et installé un bureau de représentation en Asie. Il permet à des PME et/ou des centres de recherche de signer des contrats de recherche ou de prestation de services.
- Amérique du Nord : une personne, basée à Dijon, travaille au développement nord-américain dans la même logique que ce qui a été réalisé en Asie.
- Amérique du Sud : un VIE du CRB est actuellement en poste au Chili.

Quelle que soit la zone géographique, VITAGORA cherche à élaborer et construire des relations « gagnant-gagnant » pour fonder des partenariats susceptibles de durer. La mission du Pôle de Compétitivité consiste à développer des liens, faire connaître et reconnaître la Bourgogne pour, à terme, générer l'implantation d'entreprises en Bourgogne et créer de la valeur ici.

2.2.2. Les grappes d'entreprises : la mise en réseau des PME

2.2.2.1. Panorama général

La politique des grappes d'entreprises a été lancée en 2009 par la DATAR. Une grappe d'entreprises est définie comme un regroupement de PME/TPE, ayant un ancrage territorial fort. Il s'agit là aussi de favoriser le développement de l'innovation, la mise en place de projets collectifs et l'accès des PME/TPE aux grands groupes. Le rapprochement des entreprises et des acteurs de la formation et de la recherche est donc un axe central de la démarche.

Les grappes d'entreprises se veulent complémentaires des pôles de compétitivité en intervenant dans des secteurs géographiques ou d'activité qu'ils ne couvrent pas, et en favorisant le développement d'activités et de partenariats avec les pôles.



Figure 24 : les grappes d'entreprises en France

En Bourgogne, 4 regroupements d'entreprises ont été validés comme « grappes d'entreprises » par la DATAR :

- Pôle de la Performance de Magny-Cours : mécanique et métallurgie ;
- Wind For Future (W4F) : éolien, à Dijon ;
- AgroComposite Entreprises (ACE) : matériaux « bio-sourcés », Longvic ;
- Conception, construction et maintenance d'engins mobiles : industries diverses au Creusot.

Les témoignages des diverses structures rencontrées dans le cadre de cette étude²¹ tendent à définir quelques conditions de base pour la réussite de ce type de démarche :

- le regroupement d'entreprises complémentaires dans la chaîne de valeur pour éviter un phénomène de concurrence et permettre au contraire une convergence des intérêts et la mise en œuvre plus facile de logiques commerciales, de « chasser en meute » ;
- des règles de gouvernance et d'action claires et partagées et des moyens d'action adaptés aux ambitions du groupement ;
- des ambitions suffisantes, précisément, pour apporter une plus-value rapide à chaque entreprise.

Les trois groupements rencontrés s'inscrivent d'ores et déjà dans des démarches interrégionales, à des degrés divers, soit pour des opérations ponctuelles telles que des salons, soit dans leur constitution, en accueillant des entreprises d'autres régions.

ACE a des membres en région Rhône-Alpes, Bretagne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Pays de Loire, Ile-de-France et Suisse.

W4F est un peu moins diversifiée, mais 6 de ses membres sont originaires de Rhône-Alpes, Alsace, Champagne-Ardenne, Ile-de-France et Franche-Comté (2 adhérents).

Pôles de Compétitivité et Grappes d'entreprises sont des dispositifs labellisés par les autorités nationales. Les clusters ne se limitent cependant pas à ces deux types de dispositifs. L'observatoire européen des clusters, évoqué plus haut, identifie en effet 165 clusters en France et les classe selon 3 critères :

- la taille : si un cluster fait partie des 10 % de clusters les plus importants dans son secteur en termes de nombre d'employés il obtient une ★ dans le classement.
- la spécialisation : si au sein d'une région, la part de l'emploi d'une catégorie de cluster est au moins 2 fois plus importante que la moyenne européenne, le cluster obtient également une ★.
- la concentration : si la part de l'emploi régional total détenue par un cluster est l'une des 10 % les plus fortes à l'échelle européenne, alors ce cluster obtient également une ★.

Les tissus économiques de 15 pays européens ont pu être analysés selon cette méthodologie. La France avec 6 clusters 3★, se classe au niveau de la République Tchèque, de l'Espagne et de la Suède (5 clusters 3★), loin derrière l'Italie qui présente 9 clusters 3★, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Les 6 clusters français classés 3 étoiles sont les suivants :

Région	Secteur	Spécialisation	Employés
Bretagne	Produits alimentaires transformés	3,01	64 183
Franche-Comté	Automobile	5,41	21 483
Ile de France	Services Financiers	2,37	341 065
Lorraine	Automobile	2,40	17 878
Midi-Pyrénées	Aérospatial	17,55	26 818
Pays de la Loire	Produits alimentaires transformés	2,24	57 929

Dans ce classement à 3 critères, la région Bourgogne est très mal positionnée puisqu'elle compte (selon la méthodologie de l'observatoire) 4 clusters de 1★. Seul le Limousin est aussi mal

²¹ AgroComposites Entreprises / Wind4Future / Auto-Bourgogne

positionné. La région Languedoc-Roussillon a, quant à elle, 1 seul cluster identifié. Les autres régions françaises présentent un plus grand nombre de clusters et/ou des clusters plus importants. La constitution et la maturation de ces organisations est donc en devenir. Les témoignages tendent à montrer qu'un délai de 10 ans est nécessaire pour qu'une organisation du type cluster donne sa pleine mesure. L'effort reste donc en cours.

L'une des plus grandes difficultés pour les logiques de coopération interentreprises et interrégionales reste d'intégrer les réseaux institutionnels des autres régions. Selon le président d'AgroComposite Entreprises, « si par exemple une entreprise lyonnaise participe à un projet collaboratif d'ACE, le Conseil régional de Bourgogne va refuser de financer la partie qui concerne cette entreprise. Ce qui est tout à fait normal. Par contre il sera extrêmement difficile de trouver des financements par ailleurs ».

Au-delà des questions de financement strict, les difficultés de communication sont également évoquées. ACE a, par exemple, organisé des journées qui ont réuni à Dijon des professionnels du secteur dont des entreprises d'autres régions. Or ces dernières n'ont pas réussi à faire communiquer leur région sur ce sujet.

Pour ces entreprises, qui entrent dans des dynamiques de coopération, il semble assez évident et « naturel » de rechercher les compétences dont elles ont besoin dans leurs démarches diverses sans se préoccuper de limites régionales. Le caractère interrégional devient une contrainte voire un frein dès lors que les limites administratives évoquées vont avoir une incidence sur des logiques économiques en ralentissant des processus de décision ou en imposant des recherches de financement multiples.

2.2.3. Les exportations bourguignonnes : la nécessité d'une évolution culturelle ?

Il est extrêmement délicat et probablement impossible de quantifier les coopérations interrégionales des entreprises. Nous tenterons donc ici de caractériser la propension à exporter du tissu économique bourguignon. Il est bien clair que l'exportation n'équivaut pas à ce qui est entendu ici par « coopération interrégionale », elle en est tout au plus une composante ou une résultante. Mais le degré d'intensité exportatrice des entreprises de la région peut donner un indicateur sur leur ouverture et leur capacité à créer de la valeur en dehors de la région.

Il a été vu plus haut que le taux d'ouverture de l'économie bourguignonne est relativement bas par rapport à la moyenne nationale : ce taux qui est le rapport entre commerce extérieur et PIB se situe en effet aux environs de 20 % contre 25 % en moyenne.

En termes d'exportation par habitant, la Bourgogne est d'ailleurs presque à un niveau médian en France. En effet avec un montant d'environ 5 300 € par habitant (montants exportés en 2011 sur population 2010), la Bourgogne se situe au 12^e rang des régions françaises, nettement en-deçà de la moyenne qui atteint presque 6 700 € par habitant.

Les données 2011 du commerce extérieur montrent pourtant que près de 8 500 entreprises bourguignonnes ont réalisé des exportations en 2011, soit quasiment 10 % de toutes les entreprises de la région (8 479 entreprises ou établissements d'entreprises exportatrices, source : Douanes / 88 611 établissements en Bourgogne au 01/01/2011, source : INSEE).

Seule cinq régions françaises ont un taux plus élevé en la matière : la Haute-Normandie, l'Alsace, la Franche-Comté, la Champagne-Ardenne et la Picardie. Les entreprises bourguignonnes ont donc une tendance forte à l'exportation.

Parmi ces entreprises exportatrices, la part des TPME (entreprises de 0 à 249 salariés) est de 75,7 %, soit un taux inférieur à la moyenne et l'un des plus bas des régions de France.

De plus, on constate que les exportations bourguignonnes restent faibles en valeur par rapport à d'autres régions. Ceci est dû au fait que le montant exporté par entreprise est l'un des plus bas de France.

Figure 25 : Montants moyens exportés par les entreprises en 2011 – Source : Direction générale des douanes et droits indirects

En milliers d'euros	Toutes entreprises	TPME	ETI	GE	nd
Midi-Pyrénées	4 578	491	13 721	679 929	1 193
Haute-Normandie	2 813	863	17 481	66 768	3 971
Nord - Pas-de-Calais	2 567	997	20 176	80 488	2 411
Alsace	2 550	935	28 817	55 455	3 049
Lorraine	2 402	857	15 485	122 001	2 645
Franche-Comté	1 799	931	9 916	159 740	440
Picardie	1 749	724	15 217	17 246	1 779
Centre (FR)	1 730	707	16 187	11 511	1 472
Rhône-Alpes	1 709	725	15 327	77 756	1 524
Auvergne	1 673	468	15 028	40 800	1 627
Île de France	1 511	607	9 772	213 946	1 026
Pays de la Loire	1 429	578	10 860	73 209	1 153
Bretagne	1 395	697	9 264	48 724	451
Champagne-Ardenne	1 395	807	11 906	11 519	945
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 360	603	11 844	53 167	1 169
Aquitaine	1 269	603	11 783	57 542	616
Poitou-Charentes	1 171	683	11 986	13 895	506
Bourgogne	1 025	485	11 579	13 035	613
<i>Rang</i>	<i>18</i>	<i>17</i>	<i>14</i>	<i>18</i>	<i>16</i>
Limousin	859	454	8 326	1 424	472
Languedoc-Roussillon	782	476	5 575	14 497	681
Basse-Normandie	733	333	8 501	16 888	306
TOTAL	1 748	677	13 408	106 667	1 387

TPME = Micro, Petites et Moyennes Entreprises de 0 à 249 salariés

ETI = Entreprises de Taille Intermédiaire de 250 à 5000 salariés

GE = Grande Entreprises 5000 salariés et plus

nd = Taille indéterminée (information non disponible)

Tant pour les petites entreprises que pour les entreprises intermédiaires ou les grandes, la Bourgogne se classe très mal dans ce domaine.

Il est évident que le tissu industriel très spécifique de Midi-Pyrénées interdit toute comparaison avec l'ensemble des autres régions. De même chaque région a une configuration d'entreprises exportatrices très spécifique.

Il est cependant surprenant de noter que la Lorraine, qui présente une structure d'exportation assez comparable à celle de la Bourgogne (voir le graphique ci-dessous) affiche un montant par entreprise presque deux fois et demi plus important : 2 400 000 € contre 1 000 000 €.

Alors que les produits agricoles et les produits des IAA hors boissons ne représentent en Bourgogne que 12 % des exportations, la région affiche un montant d'exportation par entreprise proche des régions où ces secteurs représentent 22, 24 voire 30 % des exportations (respectivement le Limousin, le Poitou-Charentes et le Languedoc Roussillon).

De nombreuses entreprises bourguignonnes travaillent donc à l'exportation, mais chacune exporte relativement peu en valeur, ce qui masque partiellement un montant d'exportation par habitant de niveau moyen.

Dans le droit fil de ce raisonnement, il est permis de penser que l'action à privilégier est donc d'intensifier les logiques d'exportation et de renforcer la valeur ajoutée des productions vendues plutôt que de chercher à étendre la pratique de l'exportation. Cet approfondissement de logiques en place peut notamment passer par la mise en œuvre de dynamiques entrepreneuriales collectives.

Démontrant un volontarisme et une volonté d'innover en la matière, la Région Bourgogne est la seule région française à s'être dotée d'un plan stratégique de développement à l'export (le PAREX 2011–2014), qui fonde un travail partenarial avec les divers acteurs de l'appui à l'exportation et permet un accompagnement souvent cité en exemple.

2.3. LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En matière de recherche et d'enseignement supérieur, l'Etat est animé par deux orientations politiques fortes :

1. former de grands établissements de taille mondiale capables de bien figurer dans le classement de Shanghai²² ;
2. organiser la recherche autour de grands établissements.

Si leur constitution est d'initiative étatique, le regroupement de la Bourgogne et de la Franche-Comté au sein du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) fait suite aux propositions des universités et des grandes écoles d'ingénieurs des deux régions (Polytechnicum...). Il en va de même des Sociétés anonymes d'accélération du transfert de technologie (SATT) lancées par appels à projet sur l'ensemble du territoire français. Pour des raisons de taille optimale, les établissements d'enseignement supérieur de Lorraine et de sud Champagne-Ardenne ont rejoint la Bourgogne et la Franche-Comté.

2.3.1. Le PRES²³

Le dispositif de PRES a été créé par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 et s'est largement développé en France. Le PRES Bourgogne – Franche-Comté a la grande originalité d'être interrégional, il est l'un des rares dans ce cas puisqu'il existe aussi le PRES Limousin - Poitou-Charentes et le PRES Champagne-Ardenne - Picardie en cours de constitution.

Le PRES a été initié par une convention signée en 2007 entre les deux universités dont l'objectif était de les rapprocher sur les champs de la formation, de la recherche, mais aussi de la valorisation de la recherche, des liens avec la société civile, des relations internationales,...

En 2009 l'Université de Bourgogne (UB), l'Université de Franche-Comté (UFC), l'Etat et les collectivités territoriales structurent le PRES sous un statut juridique de Fondation de Coopération Scientifique (FCS).

Le 17/12/2010, la FCS est créée par décret et porte le PRES. Ce statut permet de fédérer l'ensemble des acteurs. Les neuf membres fondateurs du PRES sont ainsi :

- L'UB et l'UFC,
- l'Université Technologique de Belfort et Montbéliard,
- Agrosup à Dijon, ENS2M (Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) de Besançon,
- les deux CHU de Dijon et Besançon,
- le Centre Georges François Leclerc,
- l'Etablissement Français du Sang qui est particulièrement implanté en Bourgogne et Franche-Comté.

²² Le classement de Shanghai (appellation commune du Academic Ranking of World Universities en anglais) est un classement des principales universités mondiales, établi par des chercheurs de l'université Jiao-Tong de Shanghai en Chine. Ces institutions sont classées selon six critères comme le nombre de publications dans deux revues scientifiques et le nombre de prix Nobel attribués aux élèves et aux équipes pédagogiques.

²³ Audition du 5 mars 2012 avec Mme Sophie BEJEAN, présidente de l'Université de Bourgogne

A ces membres fondateurs se sont joints des membres associés : ESC Dijon, Arts et Métiers de Cluny, CNRS et INSERM qui renaissent pour la première fois dans le conseil d'administration d'un PRES, ce qui signifie pour eux d'entrer dans le domaine de la stratégie d'un territoire.

La grande originalité du PRES Bourgogne Franche-Comté est d'impliquer aussi des acteurs économiques en tant que membres associés : les cinq Pôles de compétences des deux Régions, des entreprises, dont celles du Pôle VITAGORA ou encore SANOFI.

Même si le PRES est de constitution récente, il a d'ores et déjà porté tous les dossiers d'investissements d'avenir pour les deux Régions :

- des équipements de pointe pour un montant de plus de 11 M€ (7 en Bourgogne et 4 en Franche-Comté),
- des laboratoires d'excellence : ACTION sur les systèmes intelligents intégrés dans la matière et LipSTIC sur la prévention et le traitement des maladies inflammatoires non vasculaires et du cancer. Pour un montant total de plus de 14 M€.

Le PRES a déjà eu un impact économique concret puisque la société américaine Bioscan a décidé d'installer son centre de recherche européen à Dijon du fait de la présence du laboratoire d'excellence. Cette décision entraîne la création de 40 emplois de haut niveau.

Un travail en profondeur amène en 2012 le démarrage d'un nouveau contrat avec l'Etat dans lequel la concertation entre les deux universités a été très intense et approfondie. Au-delà du PRES, le projet de constitution d'une **Université Fédérale Bourgogne – Franche-Comté** est envisagé.

Il s'agit pour l'ensemble constitué de la Bourgogne et de la Franche-Comté de rester visible dans le paysage universitaire français qui tend à se concentrer. Face à des universités telles que celle de Lorraine (fusion de 3 universités et de l'Institut national polytechnique de Lorraine, elle regroupe désormais environ 70 000 étudiants), celle d'Aix-Marseille, ou celle de Strasbourg qui provient là encore d'une fusion et regroupe 50 000 étudiants, il est nécessaire d'atteindre une certaine taille critique.

Dans le précédent contrat, 8 diplômes étaient co-habilités par l'UB et l'UFC. A partir de septembre 2012, ce sont 50 diplômes qui le sont.

En matière de coopération internationale, l'UB est en train de construire un nouveau territoire de taille européenne et tisse en parallèle des relations étroites partout dans le monde. La priorité affichée est la **relation transfrontalière avec la Suisse**, les universités suisses étant en effet de plus en plus intéressées par les impacts économiques des relations avec des universités proches géographiquement.

2.3.2. Les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie

Ces sociétés ont en charge la maturation des brevets et des innovations ainsi que de la recherche contractuelle (entreprises et recherche publique). Il s'agit de produire des brevets et d'améliorer la place de la France qui se situe actuellement au 125^{ème} rang dans ce domaine.

Pour répondre à l'appel à projets, les universités de Bourgogne et de Franche-Comté ne sont pas assez grandes, d'où l'association des universités de Lorraine et Champagne-Ardenne. Le projet est actuellement en cours de finalisation. Il s'appuie sur l'élargissement du savoir-faire de WELIENCE SA à l'ensemble de la future SATT, ce qui permettrait d'avoir le siège du SATT à Dijon. Les coopérations avec les pôles de compétitivité sont importantes.

2.3.3. Les laboratoires de recherche

Les coopérations entre laboratoires de recherche régionaux, nationaux et internationaux existent naturellement entre chercheurs pour obtenir de l'information ou pour confronter leurs travaux. De même, les laboratoires répondent à des appels d'offres et à des programmes nationaux et internationaux très cadrés qui reposent sur des coopérations entre universités. Des coopérations interrégionales existent donc à l'échelle des chercheurs et de leur laboratoire.

La collaboration entre la recherche publique et le secteur privé en général reste difficile en particulier à un niveau interrégional. Cette difficulté renforce l'intérêt de structures de promotion et de valorisation de la recherche publique comme PREMICE ou le futur technopôle, qui, à travers leur inscription dans des réseaux et des labels européens ou dans des appels d'offre et des programmes nationaux, mettent en œuvre des collaborations et des coopérations avec des acteurs nationaux et internationaux.

L'université et l'enseignement supérieur ont intégré dans leurs modalités de fonctionnement, notamment au niveau des unités de recherche, les coopérations interrégionales, mais elles sont généralement peu visibles (à l'exception par exemple du PRES) : elles se sont imposées de fait aux chercheurs dès lors qu'ils développent des projets d'envergure.

Il n'est pas possible de cibler des régions vers lesquelles la coopération pourrait être privilégiée parce que, par nature, un laboratoire a une vocation d'ouverture universelle et un regard thématique. Le laboratoire peut cibler des champs de compétences ou des spécificités mais pas des zones géographiques.

Pour les laboratoires, les coopérations de proximité peuvent cependant constituer un moyen de se renforcer et de générer un effet levier vers d'autres coopérations. A titre d'exemple, la coopération LICB²⁴ / FEMTO²⁵ a permis de repérer des complémentarités entre les deux laboratoires et de créer le laboratoire d'excellence ACTION. Ce laboratoire a ensuite conclu 30 à 40 soutiens d'entreprises ou groupes d'entreprises régionaux.

2.3.4. Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le gouvernement a lancé les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, le 11 juillet 2012.

Ces Assises organisent une large concertation non seulement des différentes catégories d'acteurs des universités, écoles et opérateurs de recherche, mais aussi des représentants de la société civile et des entreprises. Fondées sur l'écoute et le dialogue, ces Assises ont pour objectif de permettre à chacun d'avancer des propositions, mais également d'aller vers la mise en cohérence de celles-ci.

Des Assises territoriales vont être organisées au niveau régional (ou de regroupements de régions) sur les thèmes suivants :

- Agir pour la réussite de tous les étudiants ;
- Donner une nouvelle ambition pour la recherche ;
- Concevoir le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les régions Bourgogne et Franche-Comté ont choisi d'organiser les Assises territoriales de manière conjointe. Ce sont les seules qui ont fait ce choix.

²⁴ Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne

²⁵ Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies

2.4. LES COOPERATIONS DECENTRALISEES DE LA BOURGOGNE

Dans le cadre des dispositions prévues dans la Loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, la Région Bourgogne mène divers échanges institutionnels et techniques avec cinq Régions partenaires. Ces coopérations ne peuvent pas avoir une vocation économique, mais le développement économique réciproque fait partie des objectifs poursuivis.

Le CRB a signé en 2003 une convention quadripartite avec ses partenaires des Régions de Rhénanie-Palatinat, d'Opole et de Bohême centrale. Le Maroc, Singapour, la zone ASEAN (Association des Nations d'Asie du Sud-Est) et Madagascar sont également des pays ciblés par le Conseil régional de Bourgogne.

Ces partenariats s'inscrivent dans le cadre de relations, parfois longues et durables, comme la coopération avec la Rhénanie-Palatinat qui a fêté ses 50 ans en 2012. Ils peuvent aussi résulter de la reprise de coopérations mises en œuvre par des acteurs locaux dans un premier temps, comme la coopération avec l'Afrique du Sud (poursuite des premières coopérations économiques concernant le vin et développement des projets de coopération sur d'autres thématiques comme l'environnement).

La coopération décentralisée se différencie des actions de solidarité soutenues par le Conseil régional de Bourgogne, par son principe de réciprocité des actions et de financement (1 € du Conseil régional de Bourgogne pour 1 € du partenaire). Elle est mise en œuvre à travers des actions bilatérales et multilatérales (notamment dans le cadre de la convention quadripartite).

Ces partenariats institutionnels permettent de construire des projets impliquant plusieurs acteurs européens.

Dans le cadre de création de nouvelles coopérations, la Région privilégie des régions ayant des ressemblances avec la Bourgogne. C'est le cas par exemple de la région de Maule au Chili, notamment en matière d'agriculture et d'enseignement supérieur. Le Conseil régional de Bourgogne s'efforce ensuite d'amorcer des partenariats plus poussés à travers la signature de conventions, en propre et avec différents acteurs comme les universités. Les partenaires mobilisés dans le cadre de ces coopérations peuvent ainsi être des institutionnels ou des associations.

L'exécutif régional s'efforce de faire le lien entre les actions de coopération décentralisée et les actions à l'exportation.

2.4.1. Une longue histoire avec la Rhénanie-Palatinat

La Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat entretiennent des relations privilégiées depuis 50 ans (anniversaire en 2012). De cette amitié sont nés plus de 250 jumelages entre communes, établissements scolaires, chambres consulaires et associations.

Le Conseil régional de Bourgogne et le Landtag de Rhénanie Palatinat ont signé une charte de jumelage le 14 juin 1987. Ce partenariat a été renforcé par la mise en place en 1991 de la Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon, puis en 1994 de la Maison de Bourgogne à Mayence et par la signature d'une lettre d'intention en mars 1997 entre le Conseil régional de Bourgogne et le Land de Rhénanie-Palatinat.

La Maison de Bourgogne a pour mission de promouvoir les intérêts économiques, touristiques et culturels de la Bourgogne et d'encourager les échanges de stagiaires grâce à son bureau des stages inauguré en septembre 1998. La Maison de Rhénanie-Palatinat, installée à Dijon avec le soutien du Conseil régional, représente le Land en Bourgogne. Elle organise des manifestations culturelles, aide les jeunes Allemands à trouver des stages en Bourgogne, et les jeunes Bourguignons à trouver un stage en Allemagne, en relation avec le bureau des stages de Mayence.

La Maison de Bourgogne a lancé en 1995 un programme de soutien des entreprises bourguignonnes. Il se traduit par deux types d'actions économiques : l'organisation de marchés de

produits du terroir et la participation à des salons en Rhénanie-Palatinat. Ce programme s'adresse jusqu'à maintenant essentiellement à des entreprises agroalimentaires et viticoles.

La Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat se sont lancées dans le dépôt d'un appel à projet européen relatif aux énergies renouvelables de plusieurs millions d'€ partagés entre les différents partenaires (études et recherches en vue d'une expérimentation sur le territoire et une réutilisation à termes par les entreprises locales, pour la Bourgogne en matière de transports – pollution... – et de traitement des déchets).

2.4.2. Région de Bohême Centrale (République Tchèque)

Depuis l'accueil des premiers jeunes Tchécoslovaques au lycée Carnot de Dijon en 1920, la Bourgogne et la République tchèque entretiennent des relations suivies. Une coopération toujours active puisqu'une trentaine de lycéens tchèques bénéficient chaque année d'une bourse du Conseil régional de Bourgogne pour étudier à Dijon. L'action de la Région de Bourgogne a été renforcée en 1991 par une Maison de Bourgogne à Prague. Celle-ci a un programme global, dans les secteurs économiques et culturels, et s'appuie sur des partenariats institutionnels. La Maison de Bourgogne a pour mission d'assurer la continuité des relations existantes et de favoriser de nouveaux échanges particulièrement entre les entreprises. Elle souhaite participer au développement des PME, met à leur disposition une gamme de services spécialisés et accompagne leurs démarches vers les marchés tchèques et slovaques.

En 2001 avec la création de « régions » administratives en République tchèque, la Bourgogne signe un accord de coopération avec la région de Bohême centrale, région située autour de la métropole pragoise. Cela permet de renforcer les actions menées avec nos partenaires tchèques puisque la Maison de Bourgogne à Prague aujourd'hui développe de nombreux projets culturels et éducatifs. Cette maison a fermé ses portes en février 2011 en raison d'arbitrages budgétaires. La coopération se poursuit néanmoins.

2.4.3. Voïvodie d'Opole (Pologne)

Les thèmes de coopération sont divers : relations sociales, économiques, administratives, scientifiques et culturelles... Ce partenariat plus récent s'inscrit dans le cadre de l'accord quadripartite signé en mai 2003 à Mayence entre la Bourgogne, la Rhénanie-Palatinat, la Bohême centrale et Opole. Des projets d'échanges culturels, éducatifs et sportifs ont déjà été menés, des échanges institutionnels et de bonnes pratiques sont régulièrement menés.

2.4.4. Province du Cap occidental (Afrique du Sud)

Le partenariat entre la Bourgogne et la Province du Cap occidental en Afrique du Sud trouve ses fondements dans un projet de formation professionnelle mené par le CFPPA de Beaune. Cet échange a donné lieu en septembre 2002 à la signature d'un accord de coopération entre la Bourgogne et la Région du Cap occidental, celui-ci porte sur la formation professionnelle et l'économie. Des projets sont actuellement en cours d'élaboration pour proposer des actions concrètes de formation dans le domaine du tourisme et de la production fromagère.

2.4.5. Région de Maule (Chili)

Cette coopération se concrétise notamment, dans le domaine économique, par l'organisation de missions d'entreprises bourguignonnes, par exemple dans le secteur des équipementiers vitivinicole. Ces missions ont pu aussi déboucher sur l'organisation en 2011 d'une Journée économique en Bourgogne dédiée au marché chilien.

2.5. FORCES ET FAIBLESSES DE LA COOPERATION BOURGUIGNONNE

Insérée, mais à la marge, dans un immense territoire de coopération principalement centré sur le Nord de la France, la Belgique et le Royaume-Uni ; partiellement couverte par divers programmes interrégionaux européens et/ou français qui concernent parfois de petites parties de son territoire, la Bourgogne apparaît plus morcelée que renforcée par ces programmes interrégionaux. Ils donnent à voir un renforcement des dynamiques centrifuges à l'œuvre dans la région qui tendent à éloigner chaque composante de la Bourgogne plutôt qu'à en renforcer l'homogénéité.

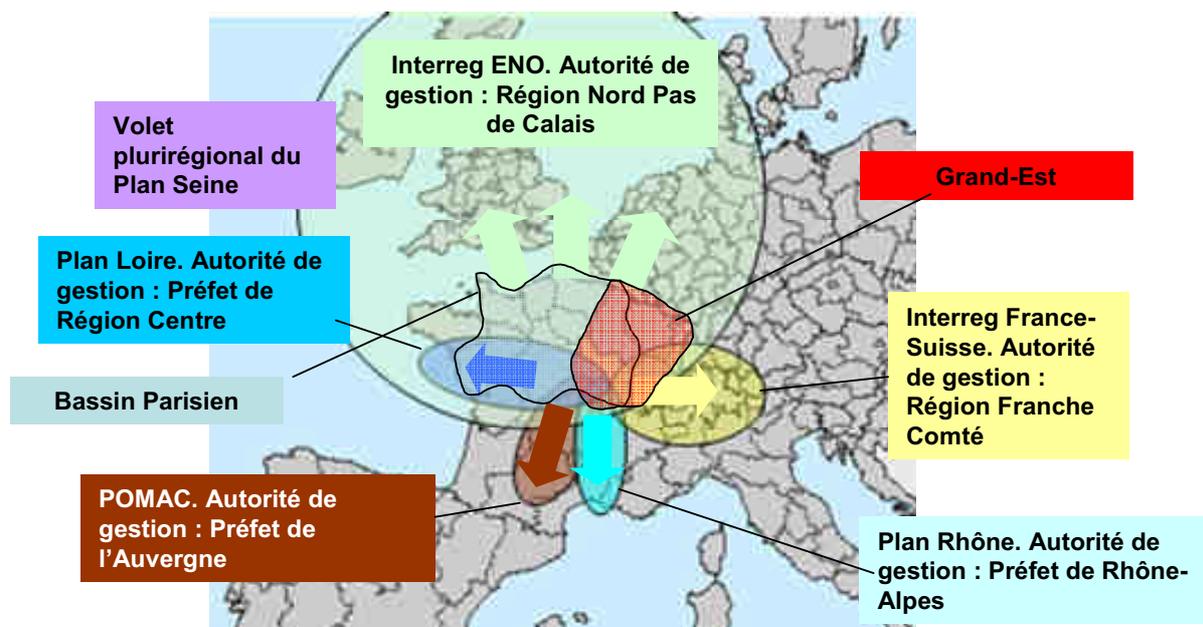


Figure 26 : Les espaces de coopération interrégionale cofinancés par l'Europe

Si le propos n'a pas été ici d'analyser les impacts de ces programmes de coopération, leur diversité et le faible nombre (pour certains) des projets concrets financés posent tout de même question et il serait nécessaire d'analyser l'apport de ces programmes aux politiques régionales.

<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> Un positionnement géographique à l'articulation de vastes zones dynamiques Un territoire vaste Des infrastructures de transport qui peuvent permettre d'élargir les relations avec des régions et pays voisins Des pôles d'excellence Une image très forte 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> Manque de leadership dans ses coopérations interrégionales Dimension en deçà de la taille critique européenne Faible poids économique Evolution démographique défavorable Risque d'écartèlement de la Bourgogne Un manque de cohésion entre acteurs bourguignons qui perturbe d'éventuelles projections vers l'extérieur Des Pôles de compétitivité peu nombreux, des grappes d'entreprises et/ou clusters peu nombreux et de petite taille
<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> Une capitale régionale relativement bien située dans l'architecture européenne des transports L'élargissement de l'Europe vers l'est qui peut ouvrir des perspectives à la Bourgogne (axes de transport, partenariats historiques...) De multiples outils de coopération à disposition 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> La Bourgogne reste aux portes de la dorsale européenne, principale zone de croissance du continent Un phénomène de déclassement sur le plan économique

3. LES PARTENAIRES POTENTIELS : AVEC QUI COOPERER ?

A l'issue de ses entretiens, le CESER estime que la coopération n'est possible que lorsque trois pré-requis sont réunis : ① la possibilité, physique, technique et culturelle d'une communication fluide, rapide et performante ; ② l'absence de concurrence directe entre les partenaires potentiels d'une coopération ; ③ la concordance des stratégies respectives de ces acteurs ou la possibilité d'une convergence stratégique réelle et suffisamment approfondie.

Ces trois logiques concernent en particulier la coopération entre acteurs du monde économique au sens large tel qu'il a été défini plus haut.

3.1. PREMIERE EXIGENCE : LA FLUIDITE DE COMMUNICATION

Paramètre essentiel de la mise en œuvre de coopérations durables, la fluidité de communication reste une question pour le territoire de Bourgogne. Même si, comme il a été vu plus haut, la région existe bel et bien sur la carte des priorités européennes, elle présente néanmoins quelques difficultés inhérentes à sa géographie d'une part et à la présence de voisins puissants d'autre part. La Bourgogne est concernée par 3 types de voies de communication : les transports terrestres, le transport aérien et les communications immatérielles.

3.1.1. Les transports terrestres : la Bourgogne ouverte sur l'Europe

Dans son avis « Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ? », le CESER fait le panorama des moyens de transport de notre région.

Le fait marquant récent en matière de transports terrestres est la mise en service de la LGV Est qui a singulièrement « rapproché » la capitale bourguignonne de la zone centrale européenne. La Bourgogne offre ainsi une remarquable qualité d'infrastructures de transports terrestres vers l'ensemble des régions limitrophes. Les voies de communication restent cependant incontestablement plus difficiles, tant en matière ferroviaire que routière en direction de l'ouest du fait, notamment, de l'absence de liaison ferroviaire de qualité et de l'incomplétude de la RCEA.

Puisque coopérer nécessite de se rencontrer, de se déplacer aisément et rapidement, les infrastructures de transports terrestre orientent cette coopération vers l'Île-de-France, la Région Rhône-Alpes et la Franche-Comté.

3.1.2. Le transport aérien : un renforcement des tendances centrifuges ?

Les données Eurostat 2008 permettent d'effectuer un rapide positionnement de la Bourgogne vis-à-vis des régions proches en termes de transport aérien.

Outre le niveau particulièrement faible des aéroports de Bourgogne par rapport aux grands voisins, la carte permet d'explicitier une nouvelle fois que la région se situe « à la porte » d'une zone particulièrement dense mais qu'elle n'en fait pas aujourd'hui partie.

A l'heure actuelle, un temps de une à trois heures est nécessaire pour relier les principales villes de Bourgogne à un grand aéroport international.

Les aéroports de Lyon Saint Exupéry, Roissy Charles de Gaulle et Bâle-Mulhouse sont les aéroports internationaux les plus proches. La desserte aérienne renforce donc les tendances centrifuges déjà évoquées. On peut noter qu'à ce jour, l'essentiel des trajets entre les principales villes de

Bourgogne et l'aéroport international qui leur est le plus proche est plus rapide par la route que par le train. Une exception est à souligner, la LGV qui met l'aéroport de Bâle-Mulhouse à 1 heure et 12 minutes de Dijon (temps théorique minimum).

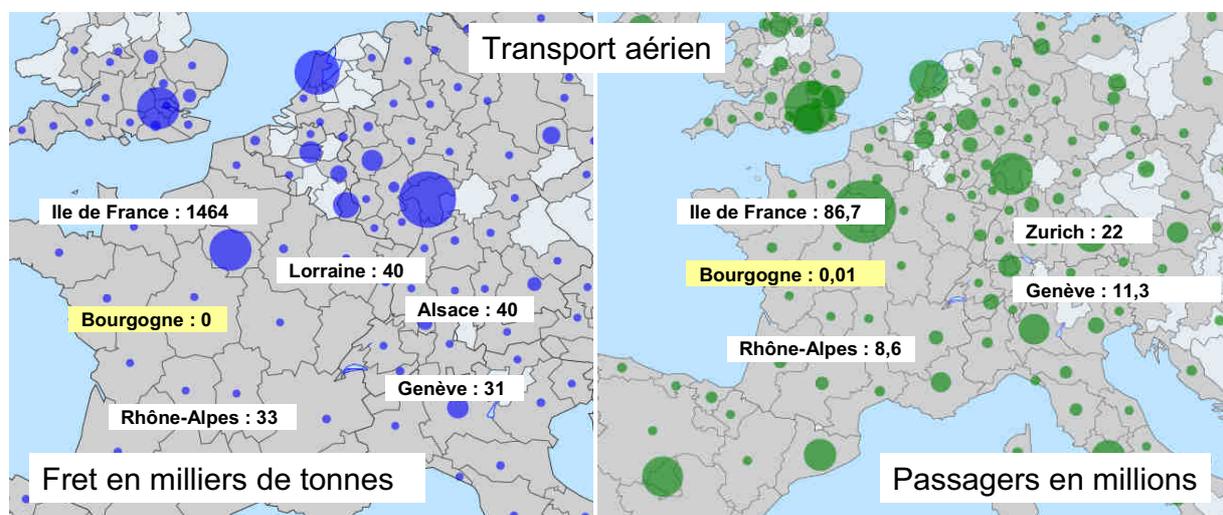


Figure 27 : Le transport aérien en Europe - Source : Eurostat, 2008

Le Conseil régional participe au fonctionnement de l'aéroport de Dijon-Bourgogne et contribue aux travaux d'amélioration des installations de capacité et de sécurité des aérodromes à vocation commerciale.

Le projet Renaissance est né de la volonté de partenaires locaux de redynamiser le site de l'aéroport Dijon-Bourgogne en développant le trafic civil (tourisme et affaires). Ce projet planifie l'ouverture de lignes aériennes vers les grandes métropoles françaises que le TGV ne permet pas d'atteindre en direct : Bordeaux et Toulouse dans un premier temps, Nantes et Nice ensuite.

Les objectifs de fréquentation de l'aéroport de Dijon-Bourgogne sont d'atteindre à terme 150 000 passagers par an.

3.1.3. Internet : le très haut-débit encore incertain

Le propos n'est pas ici d'étudier la question de l'accès à l'internet, mais simplement de rappeler en quelques mots qu'un accès très large à un service de très bonne qualité (haut et très haut-débit) n'est plus aujourd'hui un facteur différenciant dans la compétition économique internationale, mais un simple impératif absolu pour imaginer occuper une place dans cette compétition.

Le RAPPORT D'INFORMATION fait au Sénat le 6 juillet 2011 au nom de la commission de l'Economie, du développement durable et de l'aménagement du territoire sur la couverture numérique du territoire montre que l'accès au très haut-débit reste très incertain dans de nombreuses régions françaises.

3.2. SECONDE EXIGENCE : LA COMPLEMENTARITE DES ACTEURS A TRAVERS UNE APPROCHE DES CLUSTERS EUROPEENS

Dans la vision européenne choisie pour l'examen de la problématique, il est ici tenté de dégager les régions présentant des points de similitudes avec la Bourgogne. Le rapprochement est réalisé sur la base de la structure économique des régions telle qu'analysée par l'Observatoire Européen des Clusters déjà évoqué plus haut.

Selon cet observatoire, la Bourgogne présente une vingtaine de secteurs économiques à potentiels (voir tableau ci-dessous). Toutes les régions d'Europe sont analysées selon la même méthodologie ce qui permet des comparaisons et rapprochements.

	Industries	Rang en termes de spécialisation	Spécialisation	Effectifs
1	Chaudronnerie	2	12.95	3 348
2	Fabrication de tubes	6	6.02	1 572
3	Industrie du caoutchouc	9	5.03	3 961
4	Activités de poste et de courrier	9	1.76	7 423
5	Administration générale, économique et sociale	13	2.05	32 813
6	Transports ferroviaires	15	3.23	7 773
7	Fabrication d'autres produits chimiques	16	2.39	1 254
8	Fabrication d'emballages en bois	17	3.53	834
9	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	18	2.90	2 259
10	Récupération de matières non métalliques recyclables	18	2.32	583
11	Fabrication de carrosseries et remorques	19	2.65	1 225
12	Commerce de gros de produits alimentaires	19	1.52	6 222
13	Activités pour la santé humaine	19	1.59	39 870
14	Commerce de gros de produits agricoles bruts	20	2.39	1 608
15	Sécurité sociale obligatoire	20	2.53	5 235
16	Commerce de gros d'équipements industriels	21	1.87	6 192
17	Commerce de véhicules automobiles	23	1.66	5 353
18	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	25	2.34	531
19	Fabrication de peintures et vernis	26	2.03	791
20	Fabrication de fils et câbles isolés	26	2.18	921

Lecture : la Bourgogne a une spécialisation de 12,95 dans la « Chaudronnerie ». C'est le deuxième plus haut degré de spécialisation dans cette industrie pour une région (NUTS 2) de l'UE 27.

L'analyse de l'ensemble des données de ces clusters européens montre que la Région Bourgogne présente des similitudes avec une vingtaine de régions européennes. La carte ci-dessous présente pour les régions évoquées le nombre de clusters communs avec la Bourgogne. N'ont été retenus pour cet aperçu que les clusters surlignés dans le tableau ci-dessus et qui concernent des activités directement productives.

Il est clair que ces analyses ne peuvent produire que des orientations et ne prétendent pas entrer dans le détail du tissu industriel de chacun de ces clusters, et notamment dans l'analyse fine de la complémentarité des filières ou des entreprises. Il s'agit là d'un tout autre travail.

Il n'est pas étonnant de constater que, parmi toutes les régions européennes, ce sont des régions françaises qui ont le plus de points communs avec la Bourgogne.

Cependant, c'est bien la Haute-Normandie qui se distingue avec le tissu de clusters le plus proche de celui de la Bourgogne. La Picardie, la Lorraine, l'Alsace et Rhône-Alpes offrent aussi beaucoup de similitudes.

En croisant ces données avec le schéma des axes de transport prioritaires européens vu plus haut, il apparaît nettement que la Bourgogne a beaucoup de points communs avec les régions du Grand-Est

et avec des régions d'un « Est lointain », qui sont cependant situées le long de ces grands axes de communication.

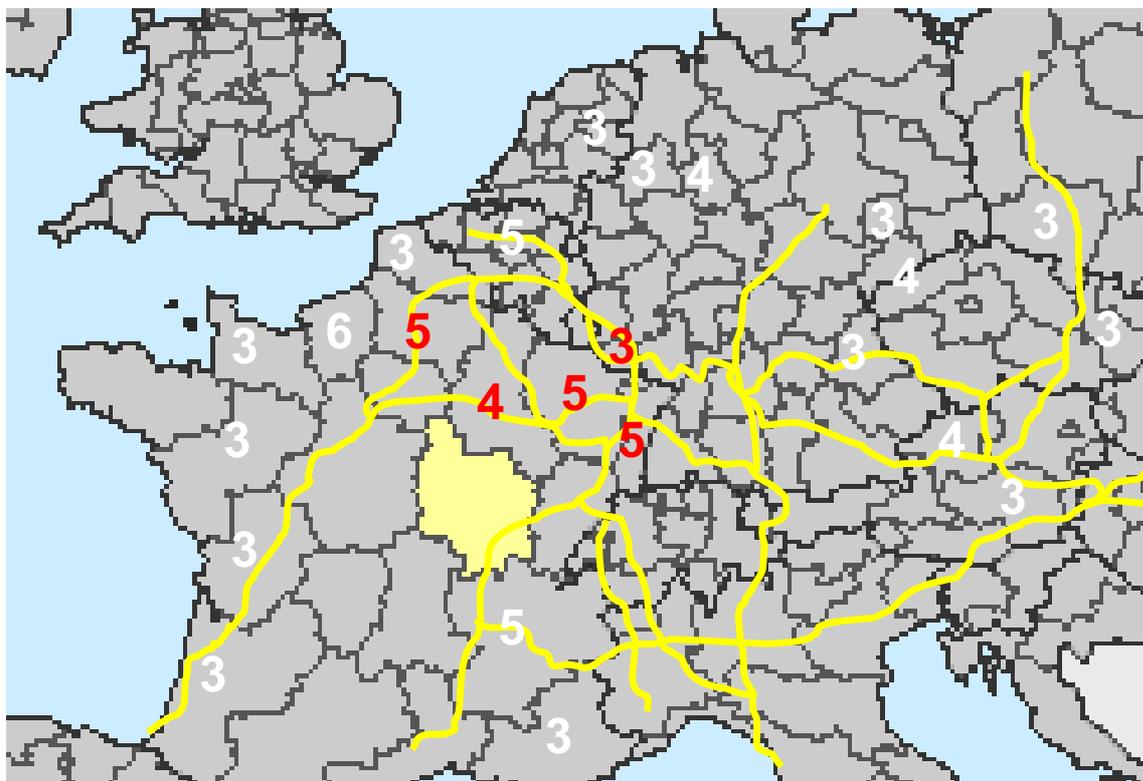


Figure 28 : Position des régions européennes présentant un tissu de cluster comparable à la Bourgogne

Bien que figurant dans l'analyse, il est remarquable de constater que l'Ile-de-France ne présente aucun cluster en commun avec la Bourgogne. Evidemment, il n'est pas question ici de prétendre que les tissus économiques n'ont pas de similitudes, mais de souligner que les dissemblances l'emportent largement.

3.3. TROISIEME EXIGENCE : LA CONCORDANCE DES STRATEGIES, FOCUS SUR RHONE-ALPES, L'ILE-DE-FRANCE ET LE GRAND-EST

Ces deux régions exercent des attractions très prégnantes sur la région Bourgogne et peuvent apparaître comme les cibles prioritaires et naturelles d'efforts de coopération. Sans, évidemment, nier l'importance vitale des relations économiques (entre autres) avec ces régions, il semble cependant que leurs priorités les détournent sensiblement de notre région et les orientent vers d'autres horizons.

3.3.1. L'Ile-de-France plutôt tournée vers l'Arc Atlantique ?

Au sein du Bassin Parisien (voir sa définition plus haut), l'évolution démographique de 1975 à 2006 fait apparaître des dynamiques en termes de flux allant vers l'Arc Atlantique et l'axe ligérien plutôt que vers l'est. A ce phénomène, il faut ajouter le taux d'évolution démographique négatif pour la

Bourgogne dans les projections 2005-2030 de l'INSEE, et les migrations des 20-29 ans négatives pour la Bourgogne et positives pour les plus de 60 ans.

On note aussi des évolutions positives de l'emploi et des hauts revenus à l'ouest et en Ile-de-France, qui ont pour conséquence un accroissement de la consommation foncière, de l'urbanisation et de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles dans ces régions.

En parallèle, on constate un déficit d'attractivité de la Bourgogne et de Champagne-Ardenne.

Plusieurs explications peuvent être apportées, comme l'effet littoral et le bénéfice de connexions à Paris qui permettent d'attirer des emplois et de faire évoluer les revenus. De plus, les régions de l'ouest ont eu des stratégies de détachement de Paris et ont favorisé des structures économiques et culturelles attractives, en s'appuyant notamment sur une culture de coopérations ancienne de l'Arc Atlantique (coopérations intercommunales...). Cette attractivité s'accompagne d'exigences sociales et culturelles et de pressions foncières.

Comparativement aux autres régions, la Bourgogne est peut-être l'une des plus détachée de l'attractivité de l'Ile-de-France dans le système Bassin Parisien.

Même si l'Yonne est attirée par l'Ile-de-France, on note que les plus grandes mobilités (domicile-travail, domicile-étude, migrations résidentielle) autour de Paris se situent essentiellement au nord et à l'ouest de la capitale.

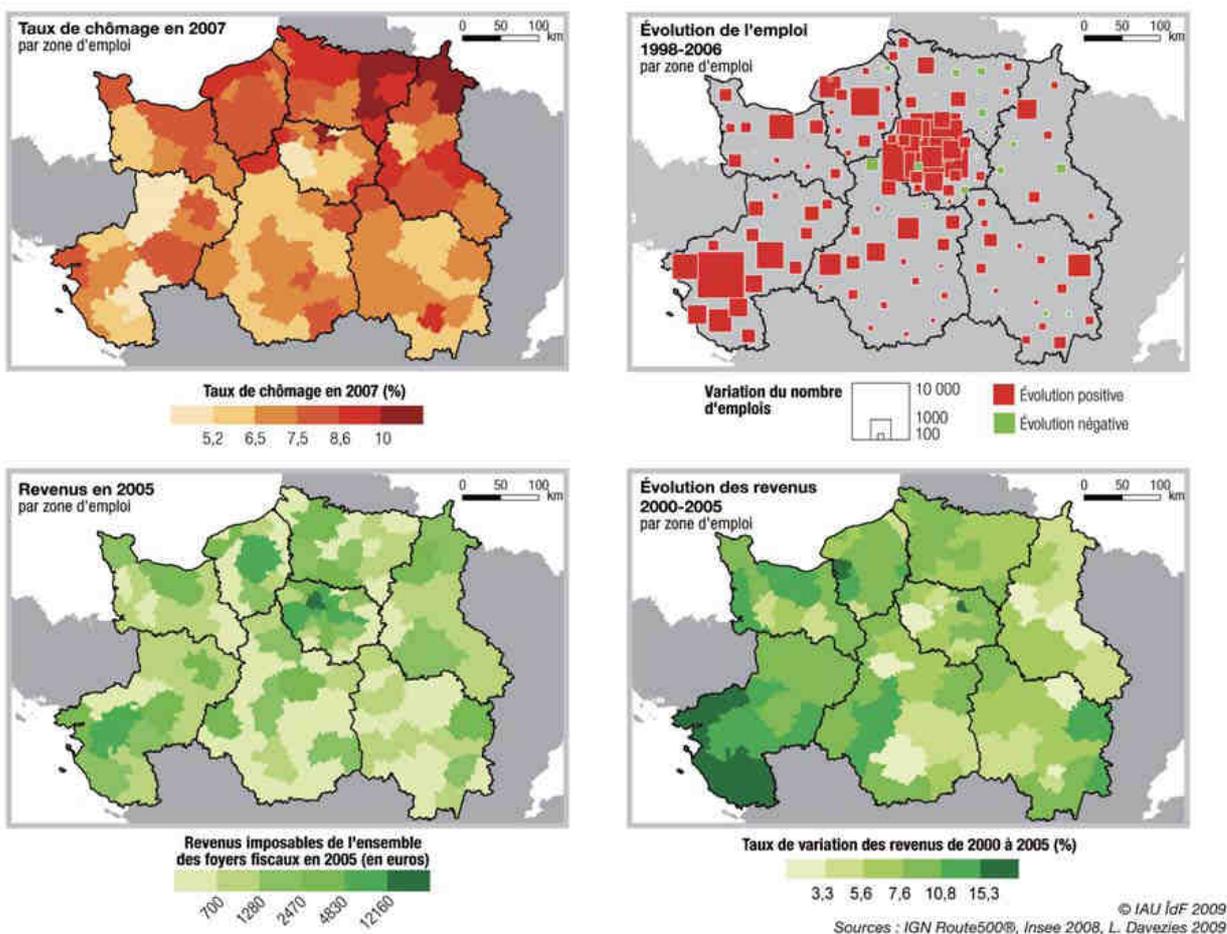


Figure 29 : Le Bassin Parisien

Selon l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Ile-de-France, l'axe Seine (Paris-Rouen-Le Havre) concentre actuellement l'attention des grands décideurs nationaux, ce qui écarte d'autres territoires que l'Institut et la C8 s'efforcent de mettre en valeur au sein du Cadre de référence stratégique du Bassin Parisien.

Le périmètre du Bassin Parisien repose donc sur une coopération administrative avec une mise en œuvre politique difficile à réaliser du fait des frontières administrative et du système électif. L'ouest du périmètre du Bassin Parisien se structure autour d'une culture de la coopération plus développée et correspond à des stratégies et des volontés politiques plus affirmées

En parallèle, il est clair que les économies des territoires bourguignons proches de l'Île-de-France fonctionnent en grande partie avec cette région. Le Sénonais, par exemple, attire les investisseurs grâce à ses capacités foncières et son réseau routier.

Il s'avère que les sociétés qui s'installent à Sens sont surtout des entreprises à forte valeur ajoutée, qui cherchent d'une part à offrir une qualité de vie à leurs salariés (accès à la culture, à la formation...), et d'autre part à minimiser leurs coûts. Les entreprises industrielles sont peu nombreuses dans ce cas, notamment du fait de la désindustrialisation progressive de la région parisienne (les entreprises de production du Sénonais ne trouvent d'ailleurs pas d'homologues en IDF).

Par ailleurs, le Sénonais jouit de capacités foncières et locatives attractives et de la fidélité des salariés résidant dans l'Yonne. Néanmoins, des acteurs franciliens souhaitant s'installer dans les villages, pâtissent des difficultés d'accès au haut débit ou d'un accès pas assez fréquent par le train à Paris.

On peut cependant estimer que l'on est dans ce cas plutôt dans un cas de « vampirisation » que dans une démarche interrégionale équilibrée. La carte ci-dessus montre clairement que les dynamiques de création d'emplois et de revenus sont plus intenses dans la partie ouest du Bassin Parisien.

3.3.2. Rhône-Alpes prioritairement orientée vers le sud et l'est ?

La Saône-et-Loire connaît une très forte attraction du bassin économique et de vie lyonnais mais il ne semble pas exister de formalisation (convention...) avec Rhône-Alpes et ses départements, alors que les flux de part et d'autre de cette frontière administrative sont une donnée ancrée depuis longtemps dans la réalité et le vécu quotidien des habitants et des entreprises du département.

Le fait métropolitain lyonnais constitue la principale zone d'attractivité des entreprises de Saône-et-Loire. Le département se situe en fait dans la deuxième couronne du territoire lyonnais, mais Villefranche-sur-Saône fait office de zone tampon.

Par conséquent, le Conseil général de Saône-et-Loire souhaite travailler sur les interactions réciproques avec Lyon et Roanne qui a la même problématique par rapport au Grand Lyon, d'autant que s'ouvre prochainement le débat sur la LGV POCL. Lyon est un atout pour la Bourgogne.

Le territoire du Grand Mâconnais « subit » l'influence croissante de la métropole lyonnaise. *« Comme pour les migrations résidentielles, les navettes domicile-travail s'effectuent en premier lieu avec la région Rhône-Alpes. L'attractivité économique de la métropole lyonnaise dépasse largement les limites du département et profite à des territoires de plus en plus éloignés. Les navettes domicile-travail sont loin d'être équilibrées avec le département du Rhône. Ainsi 2 600 actifs quittent quotidiennement le Grand Mâconnais pour rallier leur lieu de travail dans le Rhône et parmi eux la moitié rejoint le Grand Lyon. Dans le sens contraire, 1 700 rhodaniens, dont 28 % habitant l'agglomération lyonnaise viennent travailler dans le Grand Mâconnais » (source : Insee).*

Pour Lyon, l'intérêt de la Saône-et-Loire proviendrait de la délocalisation résidentielle de Lyonnais, et de la zone d'influence économique, que constitue Lyon pour la Saône-et-Loire.

En miroir, il apparaît que les coopérations interrégionales de Rhône-Alpes ne sont pas orientées vers la Bourgogne. Si l'axe de communication nord-sud de la vallée du Rhône est majeur, les espaces de coopération les plus évoqués sont l'Italie, la Suisse, le Massif Alpin, le Massif Central et du Jura.

Rhône-Alpes bénéficie ainsi des crédits communautaires affectés à l'objectif coopération territoriale à travers deux programmes transfrontaliers France Italie (55 M€) et Franco-Suisse (48 M€), et deux programmes transnationaux, Espace Alpin (24 M€) et Espace Méditerranée (31 M€).

Cette orientation peut aussi être confirmée par l'analyse croisée des financements européens reçus par les acteurs de la Région Rhône-Alpes et des acteurs bourguignons. On constate en effet que 2 projets de Rhône-Alpes ont émergé sur le Programme Opérationnel du FEDER 2007-2013 Bourgogne, tandis qu'aucun projet de Bourgogne n'a bénéficié du PO Rhône-Alpes.

22 projets de Rhône-Alpes ont été cofinancés par le PO FEDER Auvergne, et 29 par le PO plurirégional Massif central, tandis que 137 ont bénéficié du Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes. Même si ces nombres restent faibles par rapport aux 1 282 projets financés par le PE FEDER Région Rhône-Alpes, ils témoignent d'une orientation claire.

Les Fonds européens de Bourgogne, région limitrophe de Rhône-Alpes et dont la partie sud tisse des liens économiques extrêmement étroits avec le Grand Lyon, ne sont pas plus présents dans les projets rhônalpins que le Limousin, la Champagne-Ardenne, le Nord-Pas-de-Calais ou... l'île de la Réunion.

On peut enfin évoquer les « 4 moteurs pour l'Europe » : constituée en 1988 par le Bade-Wurtemberg (Allemagne, région frontalière de l'Alsace à l'ouest et de la Suisse au sud), la Catalogne (Espagne), la Lombardie (Italie, frontière sud-est de la Suisse) et Rhône-Alpes, cette coopération interrégionale représente 33 millions d'habitants et 8 % du PIB de l'Union Européenne.

Ces coopérations dessinent une vaste zone centrée sur la Suisse, englobant toute la partie ouest de l'arc alpin et débordant largement sur le sud et la Méditerranée.

3.3.3. L'axe rhénan : un avenir à l'est ?

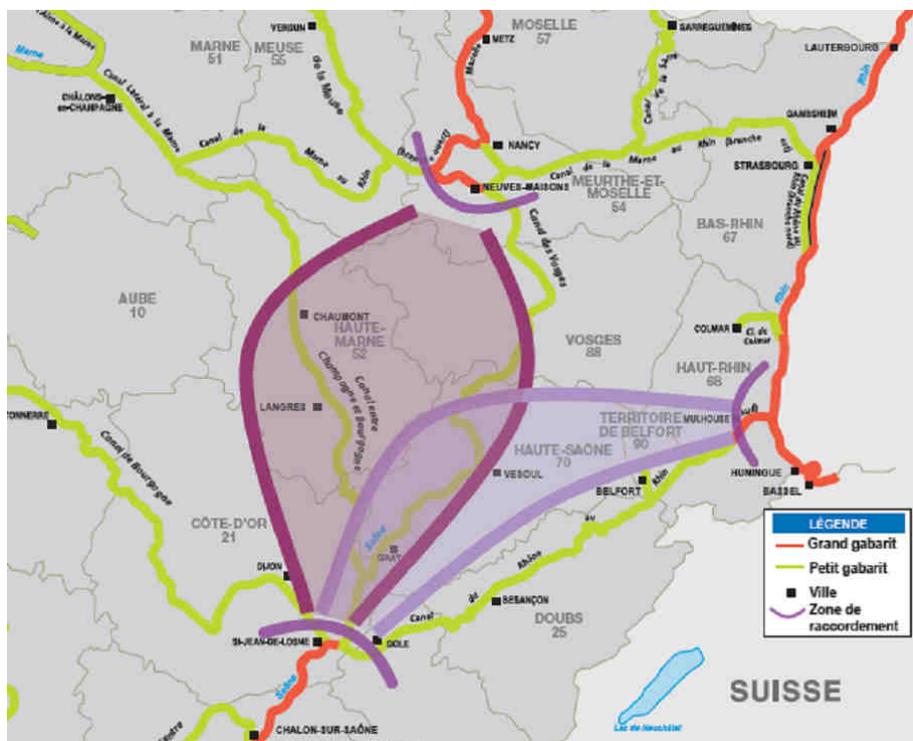
3.3.3.1. La renaissance du canal à Grand Gabarit ?

Dans son avis sur la mobilité en Bourgogne, le CESER a fait le choix de poursuivre le débat sur les projets de long terme : le projet LGV POCL et le projet de canal Saône/Moselle - Saône/Rhin.

Cette dernière liaison a pour objectif de relier, à l'horizon 2025/2030, le bassin du Rhône et de la Saône au bassin rhénan, et ainsi de créer le maillon manquant entre la Mer Méditerranée, le Benelux et l'Allemagne.

Ce projet est inscrit au SNIT²⁶, le projet de liaison fluviale à grand gabarit fera l'objet d'un débat public en 2013.

Figure 30 : Schéma de principe du projet Saône-Moselle Saône-Rhin - Source : VNF



Sans entrer dans le débat sur la faisabilité ou l'opportunité de cet équipement d'ampleur, il est évident que ce canal, dans l'une ou l'autre de ces

²⁶ Schéma National des Infrastructures de Transport

zones de raccordement, permettrait à la Bourgogne de renforcer encore son rôle dans le schéma européen des transports. La Bourgogne serait en outre encore plus liée à la principale zone de croissance européenne évoquée plus haut.

3.3.3.2. *Le Pôle Métropolitain Dijon Besançon*²⁷

Il s'agit du projet majeur pour le Grand Dijon. Il doit être opérationnel au 1^{er} janvier 2013. Pour ses promoteurs, cette coopération est le moyen pour l'ensemble Dijon et Besançon d'atteindre la taille suffisante pour exister et se différencier des poids lourds que sont les villes d'Ile-de-France et Rhône-Alpes.

Dès 2013, les deux agglomérations vont gérer de manière conjointe leur marketing territorial et participer de conserve à des salons, avec des moyens communs.

Cette coopération doit permettre à chacun des acteurs de changer d'échelle et d'exister en termes de transport, de campus universitaires, de potentiel économique, de services de santé. L'espace de mutualisation entre Dijon et Besançon est vaste, et il faut organiser la fluidité pour renforcer la richesse mutuelle.

Au-delà des deux capitales régionales, ce Pôle Métropolitain aura d'autant plus de sens qu'il entraînera les villes de Dole, Montbéliard, Chalon, Beaune. Aujourd'hui Beaune ne fait pas partie du projet. La question la plus sensible et la plus complexe à résoudre sera celle de la concurrence entre les deux villes pour l'implantation d'entreprises.

Au niveau des transports, le pôle est structuré par la LGV Rhin-Rhône inaugurée le 11 décembre 2011. A terme, des lignes TER plus rapides et plus efficaces sont envisagées.

En matière d'économie, des centres de décisions, des directions régionales Bourgogne Franche-Comté sont présentes (ex : CARSAT, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, etc...), le Pôle de compétitivité VITAGORA est interrégional et un marketing territorial commun va être instauré (Mutualisation de stands pour des salons nationaux et internationaux : MIPIM, SIMI).

Pour rappel, le pôle Dijon-Besançon est aussi en structuration au niveau de l'Enseignement Supérieur puisque le PRES et le projet d'une Université unique, le Polytechnicum (Structuration des écoles de Management et des écoles d'Ingénieurs) concernent au premier chef les deux capitales régionales.

D'autres liens forts existent entre les deux villes : PharmImage / Cyclotron dans le domaine de la recherche, ou le Cancéropole Grand-Est, le Pôle de Gérontologie Interrégional, le rapprochement de 2 CHU dans le domaine de la santé.

3.3.3.3. *Au-delà du Pôle Métropolitain, le Réseau Métropole Rhin-Rhône*

En 2004, la DATAR a lancé un appel à projets auquel des villes, dont le Grand Dijon, ont répondu pour former une association et un réseau, le RMRR comprenant les agglomérations du Creusot-Montceau, Chalon, Dijon, Besançon, Mulhouse, Belfort (l'agglomération trinationale de Bâle vient de

²⁷ Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales : le pôle métropolitain regroupe des EPCI à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 300 000 habitants dont un de plus de 150 000 habitants (50 000 si limitrophe d'un Etat étranger, d'un seul tenant et sans enclaves). Il est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes. L'assemblée délibérante est composée de délégués élus par les organes délibérants des EPCI membres du pôle. La répartition des sièges tient compte du poids démographique des EPCI. Chaque EPCI dispose d'au moins un siège et aucun EPCI ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. L'assemblée délibérante élit un président (organe exécutif).

Il est constitué en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace par la coordination des schémas de cohérence territoriale dont le périmètre est identique à celui des EPCI, et de développement des infrastructures et services de transport., afin de promouvoir un modèle de développement durable du pôle métropolitain et d'améliorer la compétitivité du territoire infra-départemental et infrarégional.

se retirer de la MRR). Ce système métropolitain valorise la proximité apportée par la LGV ; le RMRR a mis en œuvre des événements culturels et réalisé des études sur le Très Haut Débit par exemple.

Dijon et Besançon étaient fondatrices du RMRR qui, à l'est de Dijon, regroupe 1,2 million d'habitants et 500 000 emplois. Le constat actuel sur ce dossier est celui de la difficulté à mettre en œuvre de vraies collaborations à cette échelle.

Au sein de ce territoire aujourd'hui des « archipels » urbains constituent une dorsale (Chalon / Le Creusot, Dijon, Besançon, Belfort / Montbéliard / Mulhouse / Bâle), mais aucune des villes ou agglomérations n'est à même d'atteindre une taille critique pour porter seule des fonctions métropolitaines, à l'exception peut-être de Bâle.

Des projets ont été menés en matière de tourisme et de culture, mais il ne s'agit ni d'actions lourdes ou de grande envergure, ni de projets qui abordent les problématiques de concurrence inter-territoires. En outre, Mulhouse, est dans une réflexion sur la constitution d'un Pôle Métropolitain avec Strasbourg.

Anticipant la constitution et la consolidation de zones de coopération plus modestes à l'intérieur de son périmètre, le RMRR a pu pêcher par un excès d'ambition. Il démontre cependant qu'à cette échelle les collectivités ont identifié et diagnostiqué l'intérêt de travailler ensemble, il reste à construire les liens et les méthodes de travail pour concrétiser cette ambition. La constitution de pôles métropolitains plus petits peut être une avancée significative sur cette voie.

3.3.3.4. Des coopérations de projets avec les acteurs d'un « Très-Grand-Est »

Comme cela a été évoqué plus haut, cet espace Grand-Est offre cependant en matière de R&D et d'innovation un potentiel de coopérations important entre filières, à travers les pôles d'excellence partagés et des pôles de compétitivité. Par exemple :

- VITAGORA dont les bases sont la Bourgogne et la Franche-Comté est sollicité par des partenaires potentiels d'Alsace ;
- Le Pôle Matéria qui rassemble Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne, pour lequel des complémentarités existent avec le PNB et les entreprises du Creusot ;
- Le Pôle Véhicule du futur de l'Alsace et de la Franche-Comté implique déjà des entreprises de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire et pourrait intéresser Magny-Cours ;
- Les agro-ressources avec Champagne-Ardenne qui offre de possibles coopérations avec AgroComposites Entreprises (ACE) ;
- Le CEA Valduc qui mène un projet sur les énergies alternatives fédérateur à 10-15 ans à l'échelle Grand-Est sur la filière hydrogène ;
- En matière d'éco-construction avec le pôle Fibre Grand-Est à Epinal et EnergieVie en Alsace qui peuvent concerner à la fois VITAGORA et ACE.
- La Société d'accélération du transfert de technologies (SATT), dont l'ambition est de porter le transfert entre recherche publique et entreprises, s'inscrit dans le champ des coopérations interrégionales, puisqu'en plus de la Franche-Comté, elle concerne des régions limitrophes (la Lorraine avec ses écoles d'ingénieurs et le sud Champagne-Ardenne), c'est-à-dire une bonne partie de l'espace Grand-Est.

Globalement, les politiques issues du Grenelle de l'environnement semblent induire un potentiel de développement pour le Grand-Est, notamment en matière d'éco-construction. Elles peuvent rendre cet espace intéressant pour des entreprises allemandes, belges et suisses par exemple.

Chacun de ces projets connaît une trajectoire particulière, un périmètre géographique sensiblement différent et doit s'appuyer sur une structuration adaptée. La notion même de Grand-Est ne peut ici être rigide, elle est simplement une orientation vers des acteurs avec lesquels il est possible de communiquer de plus en plus aisément, qui offrent des complémentarités et sont en demande de collaboration.

BIBLIOGRAPHIE

TEXTES OFFICIELS

Lois, décrets, circulaires et ordonnances

- Loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements

Documents budgétaires et contractuels

- Plan d'Action Régional Export 2011-2014, Conseil régional de Bourgogne.
- Stratégie régionale d'innovation en Bourgogne Une ambition commune fondée sur l'innovation, Conseil régional de Bourgogne, Mars 2010.
- RESEAU MÉTROPOLITAIN RHIN RHÔNE, DIJON - BESANÇON - MONTBÉLIARD - BELFORT – MULHOUSE, Déclaration d'intention métropolitaine, Décembre 2004.

AVIS ET COMMUNICATIONS DU CESE ET DES CESER

Avis du CESER de Bourgogne

- Christine JORIS et Charles SCHNEIDER, *Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne*, 20 juin 2012.
- André FOURCADE, *Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ?*, 9 décembre 2011.
- Pierre-Yves du FOU et Michel MAILLET, *La coopération interrégionale et la relation avec la Franche-Comté : enjeu pour la Bourgogne*, 25 novembre 2010.
- Christian POIRIER, *Les Pôles de Compétitivité Bourguignons : les enjeux en termes de recherche et d'innovation*, 25 novembre 2010.

Avis des autres CESER

- Gérard CLEMENT, *Rhône-Alpes et la politique européenne de cohésion 2014-2020 : constats, risques et opportunités*, CESER de Rhône-Alpes, 20 mars 2012.
- Marc REMOND, *Les territoires interrégionaux et ruraux franciliens : territoires de contact entre la zone agglomérée et les régions limitrophes du Bassin Parisien*, CESER Ile-de-France, janvier 2011.
- Philippe YZAMBART, *L'interrégionalité de projet*, CESR des Pays de la Loire, Octobre 2007.
- Josie GEORGEL, *Renforcer les coopérations territoriales et urbaines en Champagne-Ardenne et développer des relations avec le Grand Est – Picardie*, CESR Champagne-Ardenne, janvier 2009.

RAPPORTS ET ETUDES

- *Atlas 2008 des transports en Bourgogne*, DRE Bourgogne, 2008.
- *Etude sur la capitalisation des programmes plurirégionaux FEDER Rapport final*, DATAR/ASP – VIAREGIO, 9 mai 2011.
- GIANNAKOURIS Konstantinos, *Regional population projections EUROPOP2008: Most EU regions face older population profile in 2030*, Eurostat Statistics in focus, 01/2010.
- Datar - MIIAT Grand-Est, *Le Grand-Est : Contribution de l'État à de nouveaux enjeux interrégionaux*, Paris, La Documentation française, coll. « Aménager la France de 2020 », 2002, 160 p.

- *The concept of clusters and cluster policies and their role for competitiveness and innovation: main statistical results and lessons learned*, Europe INNOVA / PRO INNO Europe paper N° 9, Commission Staff Working Document, 2008.
- *EU Regional Competitiveness Index 2010*, Paola Annoni and Kornelia Kozovska, European Commission.
- *Capitalisation des savoirs sur le Bassin parisien*, Lucie Bony, IAU Ile-de-France, CNRS UMR Géographie-cités, Mai 2009.
- *Perspectives Bassin parisien 7 engagements des Régions pour un Bassin parisien attractif, durable et solidaire*, IAU Ile-de-France, 2009.
- *L'ouverture internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, une analyse du Grand-Est frontalier*, MEDCIE des régions du Grand-Est, Novembre 2008.

LIVRE

- Sylvie CHALAYE et Nadine MASSARD, *Géographie de l'innovation en Europe, Observer la diversité des régions françaises*, La documentation française, 2012.

REVUES

- Stephan SIEVERT, Reiner KLINGHOLZ, *Le décrochage démographique France-Allemagne*, Visions franco-allemandes, n°16, janvier 2010.
- *Le Bassin parisien, une méga-région ?*, Les cahiers Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Ile-de-France, n°153, février 2010.

SITES INTERNET

www.cr-bourgogne.fr

www.insee.fr

www.senat.fr

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home>

<http://ec.europa.eu/transport/>

<http://www.abe-industry.com/railim/>

<http://www.clusterobservatory.eu/>

http://i4c.eu/approved_projects.html

<http://www.nweurope.eu/index.php>

<http://territoires2040.datar.gouv.fr/>

<http://www.datar.gouv.fr/>

Conseil régional de Bourgogne
Institut national de la statistique et des études économiques
Sénat

Eurostat- Commission Européenne

European Commission – Mobility and Transport

Rail Industry Meetings 2013

European Cluster Observatory

INTERREG IV C

INTERREG IVB North-West Europe

Territoires 2040

DATAR

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : CARTE EUROPEENNE DES NUTS 2 - SOURCE : EUROSTAT.....	6
FIGURE 2 : TAUX DE VARIATION DE LA POPULATION - SOURCE : EUROSTAT	7
FIGURE 3 : EVOLUTION RELATIVE DES POPULATIONS DES NUTS 2 DE 2008 A 2030 / RATIO DE DEPENDANCE DU GRAND AGE EN 2030. SOURCE : EUROSTAT	8
FIGURE 4 : PIB PAR HABITANT EN SPA - 2009 - SOURCE : EUROSTAT.....	9
FIGURE 5 : PIB PAR HABITANT PAR REGION, 1998 – SOURCE : EUROSTAT.....	10
FIGURE 6 : CARTE DES ZONES DE CROISSANCE EN EUROPE – SOURCE : EUROSTAT	10
FIGURE 7 : ECHANGES ET SOLDES REGIONAUX 2011	12
FIGURE 8 : EXPORTATIONS DE LA BOURGOGNE – SOURCE : DOUANES.....	12
FIGURE 9 : POPULATIONS DE CHERCHEURS PAR NUTS 2.....	14
FIGURE 10 : DEPENSES DE R&D EN % DU PIB REGIONAL	15
FIGURE 11 : COMPARAISON DES DEPENSES R&D REGIONALES EN FRANCE - SOURCE: EUROSTAT	15
FIGURE 12 : IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PAR REGION	16
FIGURE 13 : L'IRRIGATION FERROVIAIRE DES GRANDES ZONES DE CROISSANCE – SOURCE : COMMISSION EUROPEENNE...	17
FIGURE 14 : LES 30 PROJETS PRIORITAIRES DU RESEAU DE TRANSPORT EUROPEEN – SOURCE : COMMISSION EUROPEENNE, TRANS-EUROPEAN TRANSPORT NETWORK EXECUTIVE AGENCY	18
FIGURE 15 : LES ESPACES DE COOPERATION INTERREGIONALE EN EUROPE – SOURCE : INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME - ILE-DE-FRANCE.....	19
FIGURE 16 : INTERREG IV A FRANCE-SUISSE – SOURCE : HTTP://WWW.INTERREG-FRANCESUISSE.ORG/	22
FIGURE 17 : ESPACE DE COLLABORATION INTERREGIONAL ENO – SOURCE : HTTP://WWW.NWEUROPE.EU/	23
FIGURE 18 : IMPLICATION DANS LE POMAC.....	24
FIGURE 19 : PERIMETRE DES 5 PLANS GRANDS FLEUVES ET POSITION DE LA BOURGOGNE.	25
FIGURE 20 : CARTOGRAPHIE DES CLUSTERS EUROPEENS - SOURCE: WWW.CLUSTEROBSERVATORY.EU	28
FIGURE 21 : L'INNOVATION EST SUPERIEURE DANS LES CLUSTERS.....	29
FIGURE 22 : LIEN ENTRE LA PUISSANCE DES CLUSTERS ET LA PROSPERITE DES REGIONS.....	29
FIGURE 23 : LES POLES DE COMPETITIVITE EN FRANCE – SOURCE : DGCIS/DATAR 07/2011.....	30
FIGURE 24 : LES GRAPPES D'ENTREPRISES EN FRANCE	33
FIGURE 25 : MONTANTS MOYENS EXPORTES PAR LES ENTREPRISES EN 2011 – SOURCE : DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS.....	36
FIGURE 26 : LES ESPACES DE COOPERATION INTERREGIONALE COFINANCES PAR L'EUROPE	42
FIGURE 27 : LE TRANSPORT AERIEN EN EUROPE - SOURCE : EUROSTAT, 2008	44
FIGURE 28 : POSITION DES REGIONS EUROPEENNES PRESENTANT UN TISSU DE CLUSTER COMPARABLE A LA BOURGOGNE	46
FIGURE 29 : LE BASSIN PARISIEN	47
FIGURE 30 : SCHEMA DE PRINCIPE DU PROJET SAONE-MOSELLE SAONE-RHIN - SOURCE : VNF	49